



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre II Affaires politiques

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

Programme 4 Opérations de maintien de la paix

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des opérations de paix	3
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022***.	4
Orientations générales	4
Programme de travail	9
Sous-programme 1. Opérations	9
Sous-programme 2. Questions militaires	14
Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	19
Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	26

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 juin 2023).

** A/78/50.

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024****	33
	Vue d'ensemble	33
	Direction exécutive et administration	38
	Programme de travail	41
	Sous-programme 1. Opérations	41
	Sous-programme 2. Questions militaires	43
	Sous-programme 3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	44
	Sous-programme 4. Politiques, évaluation et formation	46
	Appui au programme	47
II.	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	49
	Avant-propos	49
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022***	50
	Orientations générales	50
	Programme de travail	50
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024****	57
III.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	61
	Avant-propos	61
	A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022***	62
	Orientations générales	62
	Programme de travail	62
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024****	67
Annexes		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2024	70
II.	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	74
III.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	75

**** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Département des opérations de paix

Avant-propos

Le Département des opérations de paix aide les États Membres et le Secrétaire général à maintenir la paix et la sécurité internationales. Il assure la direction politique et exécutive des opérations de maintien de la paix pour garantir la mise en œuvre efficace des mandats de celles-ci, dans des environnements opérationnels de plus en plus éprouvants.

En 2024, dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », le Département continuera de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour renforcer l'efficacité et l'efficacités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. « Action pour le maintien de la paix Plus », le plan mise en œuvre de l'initiative, permet de réaffirmer la primauté du politique et l'importance d'établir des stratégies collectives et cohérentes, fondées sur des partenariats efficaces. Y sont définis sept domaines d'action prioritaires visant à consolider les missions, à les rendre plus sûres et à en accroître l'efficacité. Les soldats de la paix s'emploient à protéger les civils, à prévenir activement les conflits, à réduire la violence, à renforcer la sécurité et à appuyer la mise en place d'institutions. L'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus » vise à accroître l'efficacité du maintien de la paix en renforçant la capacité des missions de mesurer les résultats des actions menées, et à instaurer des mesures pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix. Elle repose sur le principe essentiel selon lequel tout membre du personnel des opérations de maintien de la paix doit respecter les Normes de conduite des Nations Unies et être tenu responsable de ses actes.

La nécessité de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de renforcer le recours à des analyses novatrices reposant sur des données factuelles dans le cadre du maintien de la paix sous tous ses aspects, essentielle pour améliorer l'efficacité opérationnelle du maintien de la paix et la pérennisation de la paix, est intégrée à l'ensemble des sept priorités de l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus ».

Le Département continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires pour créer des conditions propices à une exécution plus efficace et plus efficace des mandats, ce qui aura des effets réels pour les populations au service desquelles nous œuvrons.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
(Signé) Jean-Pierre **Lacroix**

A. **Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.1 Le Département des opérations de paix est chargé de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales en assurant la direction politique et exécutive des opérations de paix relevant de sa compétence, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à l'autorité qui lui sont par eux conférés. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [72/262 C](#), les études d'ensemble menées chaque année sur toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et l'examen annuel des questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général. Les objectifs du programme sont également conçus à la lumière des mandats définis par le Conseil de sécurité. Le Département fournit des conseils, des orientations et un soutien intégrés en matière de stratégie, de politique, d'opérations et de gestion sur des questions militaires, de police, de lutte antimines et d'autres questions pertinentes à toutes les opérations qui relèvent de sa responsabilité, afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat. L'action qu'il mène pour améliorer le maintien de la paix, améliorer sa performance et s'adapter aux risques et problèmes contemporains continuera d'aider les pays touchés par des conflits à retrouver la voie d'une paix durable. Cette action est essentielle pour garantir que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, instrument sans égal au service de la paix et de la sécurité dans le monde, demeurent efficaces et proches des réalités.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 5.2 La stratégie du Département reste guidée par tous les mandats applicables définis par le Conseil de sécurité. Le Département continuera de donner la priorité à la mise en œuvre complète des objectifs de la réforme de la paix et de la sécurité. Il continuera de définir son programme à l'aune de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et du plan de mise en œuvre y relatif, conformément aux engagements énoncés dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en tenant compte des vues exprimées par les États Membres. Les domaines prioritaires demeurent les suivants :
- a) Renforcer les stratégies politiques et promouvoir des solutions politiques durables, notamment en élaborant des stratégies nationales et régionales, grâce à l'approche intégrée adoptée dans le cadre du pilier Paix et sécurité, en soumettant des propositions au Conseil de sécurité concernant l'échelonnement et la hiérarchisation des mandats et en intégrant les priorités définies dans l'initiative « Action pour le maintien de la paix » dans les rapports ;
 - b) Concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans toutes les tâches de maintien de la paix, notamment en élaborant une méthode d'analyse des conflits qui tienne compte des questions de genre, en diffusant des directives relatives à la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et en systématisant les rapports sur les femmes et la paix et la sécurité ;
 - c) Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix, notamment en actualisant et en diffusant la politique sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, en intégrant des stratégies de protection dans la réflexion stratégique et l'action des missions et en dispensant des formations qui tiennent compte du contexte dans lequel doit s'opérer la protection des civils, la protection de l'enfance ainsi que la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la lutte contre ces violences ;

- d) Appuyer la bonne performance de toutes les composantes du maintien de la paix et le respect du principe de responsabilité au moyen du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui fait partie du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix et qui permet une évaluation des missions fondée sur les données et l'analyse et un renforcement de la collaboration avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en matière de performance ;
 - e) Renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix, notamment en appliquant des stratégies conjointes de transition et de mobilisation et en collaborant étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs ;
 - f) Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, notamment en mettant en œuvre les plans d'action et de formation y relatifs et en adoptant et en utilisant des technologies, qu'il convient de mettre en application de façon transparente et en menant les consultations nécessaires auprès des États Membres ;
 - g) Améliorer les partenariats de maintien de la paix en renforçant la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour ce qui est de l'action politique, notamment au moyen de visites conjointes sur le terrain et de réunions d'information, ainsi que d'activités visant à renforcer les capacités et du mécanisme de coordination souple, qui permettront d'intensifier les efforts déployés en vue de recenser les besoins en matière de formation et de mettre en relation les prestataires de services de renforcement des capacités et les nouveaux pays fournisseurs de contingents nécessitant un soutien ;
 - h) Renforcer la conduite des opérations de maintien de la paix et le personnel et appliquer plus activement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.
- 5.3 Concernant la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la portée de l'action internationale menée dans le cadre du maintien de la paix continuera de reposer sur les partenariats noués avec les acteurs de la paix et de la sécurité, en particulier les organisations régionales, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, y compris les institutions financières internationales. Le Département maintiendra également ses partenariats stratégiques et opérationnels avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales en Afrique, ainsi qu'avec l'Union européenne. Il continuera de coopérer étroitement avec d'autres organisations régionales, parmi lesquelles la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment sur les questions de politique générale et de formation et sur celles relatives au partage de l'information.
- 5.4 S'agissant de la coordination et de la liaison interinstitutions, le Département continuera d'examiner et d'affiner la mise en œuvre de la réforme du pilier Paix et sécurité et d'en assurer la cohérence, en travaillant avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en vue, notamment, de renforcer une culture institutionnelle commune qui favorise l'inclusion, l'innovation et le développement professionnel. Il travaillera en étroite collaboration avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel pour aider les opérations de maintien de la paix. En outre, il continuera de collaborer étroitement avec les entités issues de la réforme de la gestion et de la réforme du pilier Développement.
- 5.5 Le Département continuera d'entretenir des relations solides avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en assurant la présidence ou en participant aux activités de divers groupes et mécanismes interinstitutions, notamment le Groupe de travail ONU-Banque mondiale, le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et l'Équipe spéciale interinstitutions sur le maintien de l'ordre. D'autres activités de coopération interinstitutions seront entreprises par l'intermédiaire de la Cellule

mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit et du Groupe de stratégie pour la consolidation de la paix.

- 5.6 En ce qui concerne les facteurs externes, le Département a pris en compte les risques applicables. Par conséquent, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États Membres continueront d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et d'« Action pour le maintien de la paix Plus », la stratégie de mise en œuvre y relative ;
 - b) Le Conseil de sécurité parviendra à un consensus sur l'attribution de mandats clairs, ciblés et réalisables aux opérations de maintien de la paix et les États Membres appuieront la mise en œuvre de ces mandats ;
 - c) Les partenaires du maintien de la paix et d'autres entités appuieront les stratégies politiques communes soutenues par les opérations de paix ;
 - d) Les capacités nécessaires au déploiement des opérations de maintien de la paix seront mobilisées.
- 5.7 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il s'emploie à concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité au moyen de directives relatives à la participation pleine et effective des femmes aux processus de paix et aux mécanismes politiques, d'analyses tenant compte des questions de genre et de la prise en compte des questions de genre dans la planification, l'établissement du budget, les activités de mise en œuvre et l'établissement de rapports, et en favorisant une représentation accrue des femmes parmi les agents en tenue.
- 5.8 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département soutiendra les efforts déployés à l'échelle du Secrétariat en faveur de l'intégration des personnes handicapées, notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix consacré à la question.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 5.9 La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, les différentes missions ayant notamment dû s'adapter aux différentes mesures de prévention et d'atténuation requises dans le cadre des activités menées. Les mesures de quarantaine prévues pour les membres du personnel en tenue nouvellement déployés ainsi que d'autres mesures de protection, y compris la distanciation physique, ont continué d'être appliquées au cours du premier semestre 2022. Au Siège, la session de fond du Comité spécial des opérations de maintien de la paix s'est tenue dans un format intégralement virtuel, et les réunions d'information informelles qui se sont déroulées d'octobre à décembre 2022 ont été organisées dans un format hybride à la demande des États Membres, l'objectif étant de permettre au plus grand nombre de délégations d'y participer. La pandémie a eu un effet plus limité sur les activités de formation. Le Département a rendu la vaccination obligatoire pour tous les participants et formateurs, ce qui a permis d'offrir une protection aux pays accueillant les formations, aux participants et au personnel des Nations Unies.
- 5.10 Le Département des opérations de paix continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Compte tenu de l'importance que revêt l'analyse des données dans le cadre de la riposte à la COVID-19, le Département renforcera les moyens consacrés à l'exploitation des données au Siège et sur le terrain, ce qui est conforme à la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies. En outre, des problèmes de mésinformation et de désinformation se sont posés au cours de la pandémie et ont constitué un défi stratégique pour

plusieurs opérations de maintien de la paix. Des activités consacrées exclusivement aux questions de mésinformation et de désinformation ont été mises en place pour mieux cerner ces phénomènes et aider les opérations de maintien de la paix à y faire face.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

5.11 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

<p>49/37 ; 74/277 ; 76/263</p> <p>58/296</p> <p>60/180</p> <p>61/279 ; 69/290</p> <p>70/262</p>	<p>Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects</p> <p>Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies</p> <p>La Commission de consolidation de la paix</p> <p>Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir</p> <p>Examen du dispositif de consolidation de la paix</p>	<p>72/199</p> <p>72/262 C</p> <p>74/80 ; 76/74</p> <p>76/84 B ; 77/128 B</p> <p>77/64</p>	<p>Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies</p> <p>Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (sect. III)</p> <p>Assistance à la lutte antimines</p> <p>Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale</p> <p>Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés</p>
---	---	---	--

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	2382 (2017)
1894 (2009)	2436 (2018)
2151 (2014)	2447 (2018)
2185 (2014)	2518 (2020)
2250 (2015)	2553 (2020)
2272 (2016)	2589 (2021)
2282 (2016)	2594 (2021) ;
2365 (2017)	2668 (2022)

Produits

5.12 On trouvera dans le tableau 5.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 5.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	12	12
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
4. Séance officielle de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation	1	1	1	1
5. Séance officielle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
6. Séances du Conseil de sécurité sur les questions stratégiques, les questions de politique générale et les questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	3	3	3	3
7. Séances de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : visites dans les principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et dans d'autres États Membres pour nouer des partenariats stratégiques et bâtir des politiques communes en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ; réunions avec des États Membres, des organisations régionales et des groupes d'amis et groupes de contact sur le maintien de la paix, et séances d'information à leur intention.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités d'information (conférences, expositions, environ 30 séances d'information publiques sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et supports promotionnels connexes).

Relations extérieures et relations avec les médias : événements médiatiques, y compris entretiens et points de presse sur des thèmes particuliers ou des questions propres à telle ou telle mission ; environ 25 interventions dans les médias de hauts responsables.

Plateformes numériques et contenus multimédias : publication d'environ 1 000 messages autour du thème du maintien de la paix sur 8 plateformes numériques et médias sociaux.

Activités d'évaluation

- 5.13 L'évaluation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) intitulée « Évaluation des femmes et de la paix et de la sécurité dans les missions : élections et transitions politiques » (voir [A/77/83](#)), qui a été menée à bien en 2022, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2024.
- 5.14 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. À la suite d'une recommandation du BSCI et en collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix s'emploie à renforcer la formation adaptée au contexte et l'échange de connaissances sur les bonnes pratiques pour appuyer la mise en œuvre stratégique du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre des missions sur le terrain. En collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix également, le Département des opérations de paix a par ailleurs instauré un réseau de praticiens et organisera, à l'intention des missions sur le terrain, des sessions trimestrielles couvrant un large éventail de thématiques liées aux femmes et à la paix et la sécurité pour favoriser l'apprentissage croisé entre missions et la consignation des meilleures pratiques issues du terrain.
- 5.15 Le BSCI a prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2024 :
- a) Évaluation thématique des réalisations relatives aux activités de communication stratégique menées par les opérations de maintien de la paix ;
 - b) Synthèse des résultats de l'évaluation des réalisations relatives à l'état de droit dans les opérations de maintien de la paix.

Programme de travail

Sous-programme 1 Opérations

Objectif

- 5.16 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'exécution efficace et efficiente de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de paix relevant du Département ainsi que l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Stratégie

- 5.17 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :
- Améliorer l'analyse et les rapports sur le maintien de la paix en fonction des missions et du contexte, à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux, ainsi que des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ;
 - Garantir que les activités de planification intégrée soient menées selon les dispositions opérationnelles et les délais définis par le Conseil de sécurité, en veillant à appuyer la transition entre les opérations de maintien de la paix et les présences des Nations Unies qui leur font suite ;
 - Incorporer les aspects régionaux dans les stratégies propres à chaque pays et à chaque mission, selon l'optique régionale en matière de paix, de sécurité et de stabilité envisagée dans la réforme du pilier Paix et sécurité ;
 - Analyser l'impact à plus long terme de la pandémie dans les contextes de maintien de la paix sur les processus politiques nationaux clés ou les activités opérationnelles afin d'atténuer les risques.
- 5.18 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les autres organes intergouvernementaux auront accès à des informations plus complètes sur les opérations de maintien de la paix ;
 - La planification de l'exécution des mandats par les opérations de maintien de la paix et des transitions sera plus efficace ;
 - L'ONU contribuera à la paix et à la sécurité de manière plus cohérente et efficace dans les pays et les régions où elle œuvre, et apportera son appui aux activités y relatives.

Exécution du programme en 2022

Planification de la transition en République démocratique du Congo : du maintien de la paix à la consolidation de la paix

- 5.19 Dans sa résolution [2556 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a approuvé une stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et a demandé qu'un plan de transition soit élaboré. Au cours de l'année 2021, un groupe de travail conjoint, composé de représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo et du système des Nations Unies, a élaboré le plan de transition fondé sur la stratégie commune en consultation avec la société civile. Dans ce

plan, qui prend acte de la complexité du processus de stabilisation, une stratégie globale pour garantir la stabilité à long terme est présentée. Le plan de transition a été soumis au Conseil de sécurité, qui l'a accueilli favorablement dans sa résolution 2612 (2021). Sur cette base, la MONUSCO a fermé en juin 2022 son bureau de Kalemie, dans la province du Tanganyika. Elle a par ailleurs appuyé, à titre transitoire, les principales activités de consolidation de la paix et de stabilisation, ces activités faisant partie des domaines d'action prioritaires dans la province. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, elle a par exemple contribué à ce que des dividendes de la paix soient obtenus dans les domaines de la gestion des conflits et de la cohésion sociale en favorisant les travaux de 14 comités locaux pour la paix et le développement et de 24 comités locaux chargés d'aider les jeunes des communautés twa et bantou à parvenir à une cohabitation pacifique. À la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, le plan de transition sera réexaminé afin de garantir qu'il reflète bien l'évolution des conditions favorables requises pour parvenir à consolider la paix.

5.20 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.2).

Tableau 5.2
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité approuve la stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et demande qu'un plan de transition soit élaboré	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil de sécurité examine et accueille favorablement le plan de transition élaboré par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le système des Nations Unies La présence de l'équipe de pays des Nations Unies est renforcée en vue de soutenir les efforts nationaux de consolidation de la paix et de stabilisation, y compris en ce qui concerne les synergies entre l'aide humanitaire et le développement et la paix, en mettant l'accent sur les provinces du Kasaï, du Kasaï-Central et du Tanganyika 	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture du bureau local de la MONUSCO à Kalemie, dans la province du Tanganyika 24 comités locaux aident les jeunes des communautés twa et bantoue à parvenir à une cohabitation pacifique, et 14 comités locaux pour la paix et le développement favorisent le dialogue et renforcent les mécanismes informels de résolution des conflits afin de soutenir la cohésion sociale au sein des communautés dans la province du Tanganyika

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : progrès vers la mise en œuvre de l'accord de paix et retour à l'ordre constitutionnel au Mali

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.21 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la poursuite du dialogue entre les autorités maliennes et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest après le deuxième coup d'État, en 2021, et à la conclusion d'un accord sur la prolongation de la période de transition jusqu'en mars 2024, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.22 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à tirer parti du programme de réforme de la transition politique pour faire progresser le processus de paix avec les groupes armés du Nord, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

5.23 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.3).

Tableau 5.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> Après le coup d’État, de nouvelles institutions ont été mises en place pour assurer la transition politique de 18 mois Un accord a été conclu pour organiser les nouvelles élections présidentielles et législatives en 2022 	<ul style="list-style-type: none"> Le dialogue a été maintenu entre les autorités maliennes de transition et les partenaires régionaux Les parties signataires ont décidé de poursuivre la réinsertion socioéconomique des ex-combattants 	<ul style="list-style-type: none"> À la suite du second coup d’État, en 2021, les autorités maliennes et la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest sont convenues de prolonger la période de transition jusqu’en mars 2024 Certaines des réformes politiques et institutionnelles, notamment l’élaboration de 6 lois sur la réorganisation territoriale et administrative, ont contribué à faire progresser la mise en œuvre de l’accord de paix 	<ul style="list-style-type: none"> Des progrès sont accomplis dans la transition politique et la préparation des élections législatives et présidentielles Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre de l’accord de paix, notamment des réformes dans le domaine institutionnel et sur le plan de la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> L’ordre constitutionnel est rétabli Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre de l’accord de paix, et la population peut notamment bénéficier des dividendes de la paix

Résultat 2 : amélioration des relations intercommunautaires et instauration d’un environnement sûr pour toutes les communautés du Kosovo¹

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

5.24 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis aux institutions municipales, aux membres de la société civile et aux organisations locales d’organiser 863 activités en vue de promouvoir l’intégration des communautés et de renforcer la confiance entre celles-ci, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir 880 activités. Malgré les efforts accrus déployés par les acteurs locaux pour favoriser l’intégration des communautés et la confiance entre celles-ci, la cible n’a pas été atteinte car certaines des activités prévues n’ont pas pu être menées.

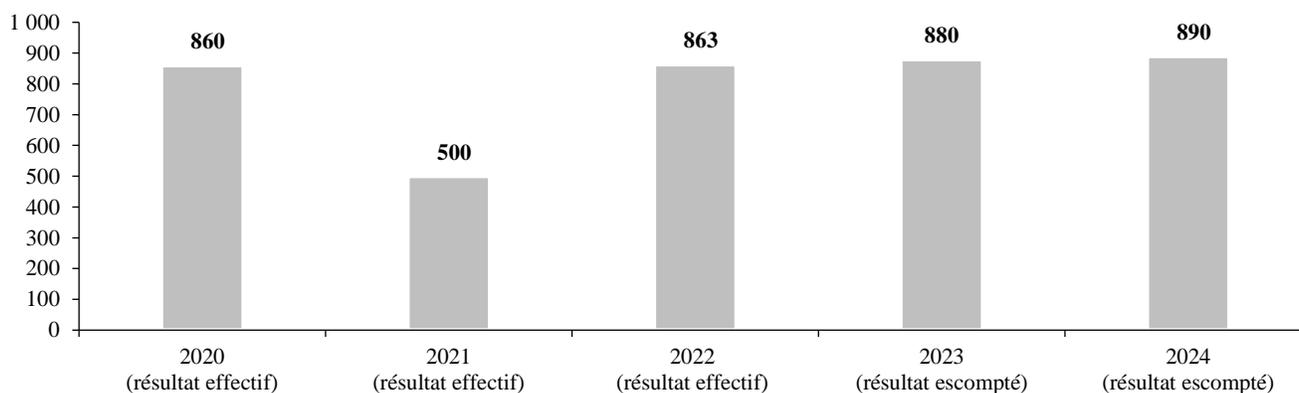
5.25 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.I).

¹ Toute mention du Kosovo doit s’interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Figure 5.I

Mesure des résultats : activités menées par les institutions municipales, les membres de la société civile et les organisations locales en vue de promouvoir l'intégration des communautés et de renforcer la confiance entre celles-ci au Kosovo (résultat annuel)

(Nombre d'activités)



Résultat 3 : le processus de paix en République centrafricaine continue de progresser, ce qui se manifeste notamment par la préparation des élections locales et générales, qui se poursuit

Projet de plan-programme pour 2024

- 5.26 Dans le cadre du sous-programme, un appui est fourni à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. En 2022, le travail effectué a contribué à revitaliser le processus de paix grâce à une collaboration stratégique et politique renforcée avec les autorités nationales ainsi que les partenaires régionaux et sous-régionaux, et à l'amélioration de la situation de sécurité dans le pays.

Enseignements tirés et changements prévus

- 5.27 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de renforcer encore l'adhésion du pays et le dialogue, afin de garantir la mise en place de solutions politiques durables et de créer un environnement pacifique qui favorise la conduite d'un processus politique ouvert et inclusif. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur les progrès réalisés dans le processus de paix grâce à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, en veillant au maintien d'un dialogue entre le Gouvernement de la République centrafricaine et les groupes armés, ainsi que l'opposition politique et la société civile. On œuvrera dans un contexte politique et de sécurité qui devrait gagner en complexité avec l'avancée des préparatifs pour les élections générales, prévues pour 2025-2026. En outre, on s'emploiera à renforcer la collaboration avec les partenaires de développement pour consolider les acquis sur le plan politique et sécuritaire.
- 5.28 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.4)

Tableau 5.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les élections législatives et présidentielles se sont tenues le 27 décembre, dans le respect des délais constitutionnels	<ul style="list-style-type: none"> Le nouveau Président a été investi dans les délais constitutionnels Les élections locales ont été planifiées et préparées, ce qui s'est notamment traduit par l'élaboration d'un calendrier électoral et d'une stratégie de mobilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> La planification et la préparation des élections locales se sont poursuivies, mais celles-ci ont été reportées à la mi-2023 Le dialogue s'est poursuivi entre les autorités centrafricaines et les groupes armés qui restaient attachés à l'accord de paix de 2019, ce qui a abouti à la dissolution de quatre groupes armés 	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats des élections locales sont annoncés, l'autorité de l'État est étendue et le processus de décentralisation est mis en œuvre La Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation est instituée 	<ul style="list-style-type: none"> Les préparatifs pour l'organisation des élections présidentielles et législatives générales débutent Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix, y compris dans le processus de dialogue entre les autorités nationales et les groupes armés

Produits

5.29 On trouvera dans le tableau 5.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.5
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	54	66	55	55
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les questions liées aux opérations de maintien de la paix	34	34	35	35
2. Lettres adressées à la présidence du Conseil de sécurité par le Secrétaire général	20	32	20	20
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	21	35	35
3. Séances du Conseil de sécurité sur les questions de maintien de la paix	38	21	35	35
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	13	3	12	13
4. Ateliers destinés aux chefs de la composante politique de toutes les opérations de maintien de la paix	5	–	5	5
5. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix au Moyen-Orient	3	3	2	3
6. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix en Afrique	5	–	5	5

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils et d'informations à quelque 120 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur différents aspects des opérations de maintien de la paix ; consultations avec 5 organisations régionales et entre elles visant à promouvoir l'accroissement des capacités régionales de maintien de la paix pour certaines opérations ; fourniture de conseils sur les questions de maintien de la paix à au moins 120 missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, à 13 organisations internationales et régionales qui s'occupent de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales.

**Sous-programme 2
Questions militaires**

Objectif

- 5.30 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de maintenir la paix et la sécurité internationales grâce à la bonne exécution des composantes militaires des opérations de paix.

Stratégie

- 5.31 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :
- a) Présenter aux États Membres des exposés et des analyses sur les aspects militaires des faits nouveaux ou anticipés, ainsi que sur les situations de crise et les problèmes de sécurité ;
 - b) Renforcer les partenariats avec les organisations régionales afin d'élaborer des normes communes aux fins de la planification des opérations de maintien de la paix, de constituer et de déployer les unités militaires appropriées, de procéder à des évaluations opérationnelles et à des visites consultatives, et de préparer les nouveaux pays fournisseurs de contingents à leur participation future aux opérations de paix ;
 - c) Former les hauts responsables militaires et établir et actualiser les normes militaires, pour permettre à la composante militaire de valider l'état de préparation opérationnelle des unités militaires avant le déploiement, et d'effectuer des évaluations de performance en cours de mission, des visites préalables au déploiement/à la rotation et des études sur les capacités militaires ;
 - d) Favoriser la participation des femmes aux opérations de paix, à tous les niveaux, en collaborant avec les pays fournisseurs de contingents ;
 - e) Affiner plus avant le système d'évaluation de la performance militaire, y compris la mise en œuvre de l'outil d'évaluation de la performance militaire, poursuivre la mise au point d'un mécanisme de formation des évaluateurs et lancer et déployer un processus d'évaluation de la performance du personnel en tenue hors contingents ;
 - f) Affiner et développer davantage la doctrine, les politiques et les supports de formation militaires afin de faciliter l'évaluation des performances, de renforcer la disponibilité opérationnelle et d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.
- 5.32 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les rapports présentés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux organes intergouvernementaux et aux pays fournissant des contingents seront de meilleure qualité ;
 - b) Les opérations de paix seront déployées, mises en place ou modifiées rapidement en fonction des mandats définis par le Conseil de sécurité et des décisions connexes ;

- c) Des composantes militaires mieux adaptées, mieux équipées et plus proches des réalités seront déployées dans le cadre des opérations de paix ;
- d) Les composantes militaires des opérations de paix auront de meilleurs résultats et leur sécurité sera améliorée ;
- e) Les conditions de sûreté et de sécurité requises seront assurées dans le pays hôte, en vue de renforcer la sécurité des civils et la fourniture de services humanitaires.

Exécution du programme en 2022

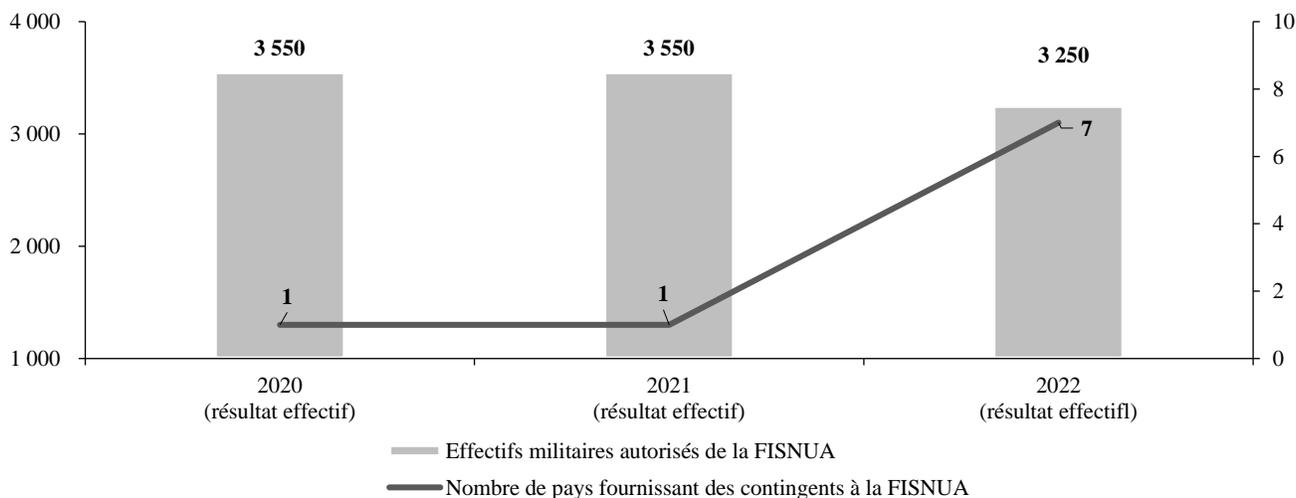
Représentation accrue des pays fournisseurs de contingents au sein de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

5.33 Conformément à la résolution [2575 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, le Département a procédé à un examen stratégique de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), la reconfiguration de celle-ci ayant été préconisée pour en faire une force multinationale des Nations Unies. Comme suite à l'adoption de la résolution [2609 \(2021\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a autorisé une réduction de l'effectif maximum autorisé de 3 550 à 3 250 militaires, on s'est employé, dans cadre du sous-programme, à reconfigurer la FISNUA, qui est devenue une force multinationale des Nations Unies alors que ses contingents étaient jusque-là fournis par un seul pays. Malgré des délais serrés, la restructuration de la FISNUA a pu être menée à bien, huit pays fournisseurs de contingents ayant déployé les capacités requises pour mettre en œuvre le nouveau mandat. Le processus de constitution des forces a permis de déployer des unités militaires issues de sept pays fournisseurs de contingents en 2022, et l'on devrait assister au déploiement des unités militaires du huitième pays d'ici à la mi-2023.

5.34 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.II).

Figure 5.II

Mesure des résultats : nombre de pays fournissant des contingents à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : gestion améliorée des performances des composantes militaires dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.35 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les unités d'infanterie de l'ensemble des opérations de maintien de la paix utilisent l'outil d'évaluation des unités militaires du nouveau système de gestion des performances militaires, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.36 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à ce que deux opérations de maintien de la paix [(la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)] mettent à l'essai, pour validation, le cadre d'évaluation des quartiers généraux militaires déployés, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que quatre opérations de maintien de la paix mettent à l'essai l'outil. Cette cible n'a pas pu être atteinte car il était nécessaire d'améliorer encore le processus d'évaluation en cours de mission afin de mieux l'intégrer au cadre général d'évaluation du Département.
- 5.37 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.6).

Tableau 5.6

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Un mécanisme initial d'évaluation des performances des unités militaires est en place	Huit missions de maintien de la paix mettent à l'essai l'outil d'évaluation des unités militaires pour les unités des bataillons d'infanterie et des forces d'intervention rapide	<ul style="list-style-type: none"> Les unités d'infanterie de toutes les opérations de maintien de la paix utilisent l'outil d'évaluation des unités militaires du nouveau système de gestion des performances militaires Deux opérations de maintien de la paix mettent à l'essai, pour validation, le cadre d'évaluation des quartiers généraux militaires déployés 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les opérations de maintien de la paix utilisent l'outil d'évaluation des unités militaires (pour toutes les unités pour lesquelles des normes ont été adoptées) Toutes les opérations de maintien de la paix utilisent l'outil d'évaluation des quartiers généraux militaires déployés Un mécanisme initial d'évaluation des performances des militaires hors unités est en place 	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre d'évaluation des performances militaires, qui se compose d'un ensemble de normes, de documents d'orientation et d'un outil de gestion des données, et qui s'accompagne d'un mécanisme de formation des évaluateurs, est en place et utilisé par l'ensemble des pays fournisseurs de contingents et des opérations de maintien de la paix Deux opérations de maintien de la paix mettent à l'essai le mécanisme initial d'évaluation des performances des militaires hors unités

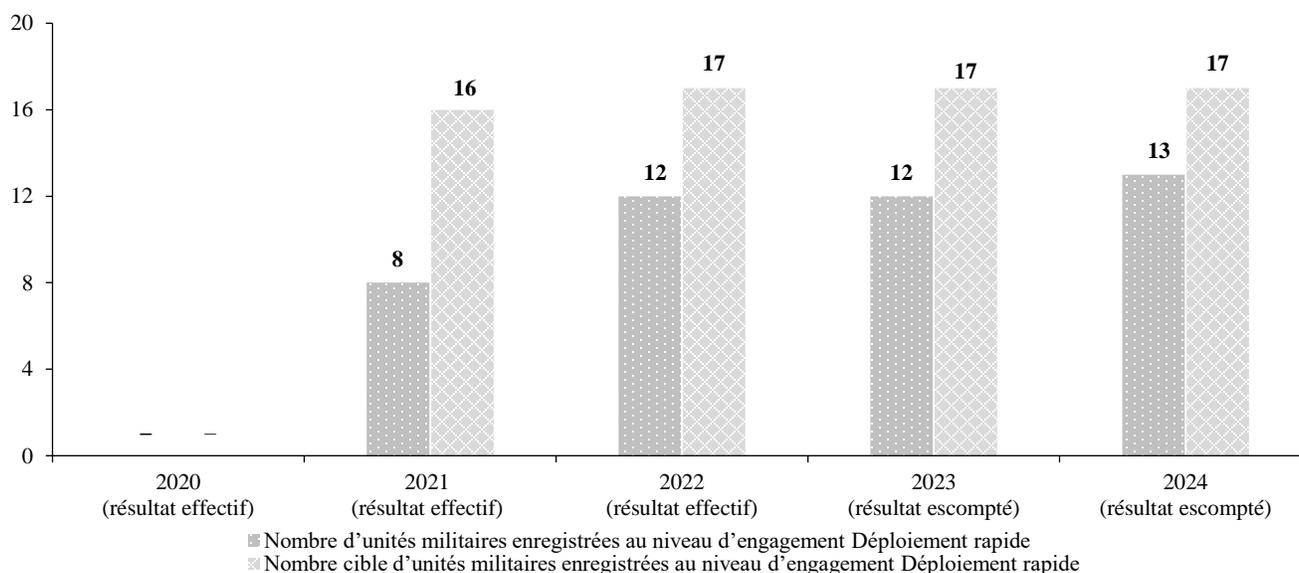
Résultat 2 : amélioration de l'état de préparation des unités militaires dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.38 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à porter à 12 le nombre d'unités militaires enregistrées au niveau d'engagement Déploiement rapide dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 9 unités militaires.
- 5.39 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.III).

Figure 5.III

Mesure des résultats : nombre d'unités militaires enregistrées au niveau d'engagement Déploiement rapide dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix (résultat annuel)



Résultat 3 : renforcement de la parité des genres applicable au personnel en tenue hors contingents dans les opérations de paix des Nations Unies

Projet de plan-programme pour 2024

- 5.40 Conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015) du Conseil de sécurité, la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 prévoit un certain nombre de cibles pour augmenter le nombre d'agentes en tenue hors contingents aux postes d'observatrices militaires et d'officiers d'état-major dans les opérations de paix des Nations Unies d'ici à 2028. À partir d'un taux de 15 % en 2018, on s'est fixé pour objectif, dans le cadre du sous-programme, d'augmenter la participation des femmes de 1 % par an jusqu'en 2028.

Enseignements tirés et changements prévus

- 5.41 Dans le cadre du sous-programme, il a été observé que le pourcentage de femmes parmi les experts était plus élevé que le pourcentage de femmes parmi les officiers d'état-major. L'enseignement tiré est le suivant : les définitions d'emploi correspondant au poste d'officier d'état-major sont telles qu'il est difficile pour les femmes de répondre aux conditions requises, et ce en raison des réglementations nationales en matière de formation militaire. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à communiquer aux pays fournisseurs de contingents des conseils et des informations sur le processus de constitution des forces, en veillant à mettre en

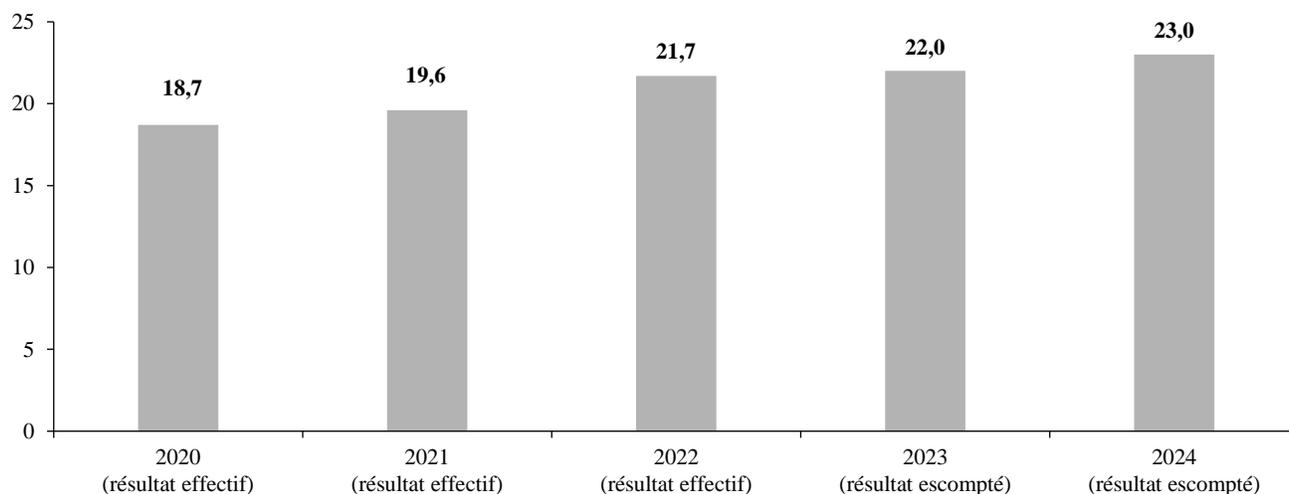
place une formation axée sur les différents aspects de la fonction d’officier d’état-major pour permettre à ces pays de former davantage de femmes officiers d’état-major en vue d’un déploiement.

5.42 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.IV).

Figure 5.IV

Mesure des résultats : représentation des agentes en tenue hors contingents dans les opérations de paix des Nations Unies (résultat annuel)

(En pourcentage)



Produits

5.43 On trouvera dans le tableau 5.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	178	236	182	181
Activités de formation :				
1. Sessions de formation des officiers supérieurs : formation préalable au déploiement, présentation d’exposés après leur nomination et orientation intensive	44	62	40	44
2. Exercices de postes de commandement pour les quartiers généraux des forces	25	18	25	25
3. Sessions de formation sur l’élaboration, la révision et l’application des nouveaux documents directifs et directives militaires	25	34	25	28
4. Sessions de formation à la prise en compte des questions de genre à l’intention des composantes militaires des opérations de maintien de la paix	25	60	25	28
5. Sessions de formation visant à améliorer la capacité d’appréciation des situations et à renforcer l’efficacité des composantes militaires, destinées aux responsables opérationnels et tactiques (chefs des composantes)	35	24	35	20

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
6. Sessions de formation sur la collecte et l'analyse d'informations ou de renseignements dans le cadre du maintien de la paix	24	38	24	28
7. Sessions de formation à l'intention des évaluateurs sur l'outil de communication d'informations sur la performance opérationnelle	–	–	8	8
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	106	99	116	116
8. Sur les grands changements opérationnels survenant dans les opérations de maintien de la paix et sur l'évolution de la situation dans les zones de conflit	40	32	40	40
9. Sur l'évaluation des quartiers généraux des forces	2	2	2	2
10. Pour les opérations de maintien de la paix nouvelles ou ayant été sensiblement modifiées (plans militaires stratégiques)	6	7	6	6
11. Sur les rapports actualisés d'évaluation des menaces	12	13	12	12
12. Sur les besoins opérationnels et les moyens des pays fournisseurs de contingents et recommandations formulées à l'issue de visites préalables au déploiement et de missions d'évaluation et de conseil opérationnel	20	21	20	20
13. Sur la formation à la validation des compétences militaires	10	6	10	10
14. Sur le déploiement des forces militaires, des observateurs et du personnel des quartiers généraux	12	12	12	12
15. Sur les composantes militaires des opérations de maintien de la paix (politiques, documents d'orientation et instructions permanentes)	4	6	4	4
16. Sur les normes d'évaluation de la performance militaire (fiches de notation) à l'usage des unités d'infanterie	–	–	6	6
17. Sur les besoins à moyen et long terme et sur les lacunes existantes en matière de capacités	–	–	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : présentation d'environ 120 exposés aux pays fournisseurs de contingents et au Comité d'état-major sur tous les aspects militaires des opérations de maintien de la paix ; échanges stratégiques avec 10 États Membres et 3 organisations régionales sur les aspects militaires des négociations de paix, des accords, des opérations de maintien de la paix et de la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que sur des questions de performance militaire ; maintien de renforts organisés comprenant un noyau de militaires ou une équipe d'appui de jusqu'à 14 officiers militaires détachés pouvant être affectés dans les 90 jours à des opérations de maintien de la paix nouvelles ou en cours.

Bases de données et supports numériques : informations sur les unités enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix par 60 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; système de gestion des performances militaires.

Sous-programme 3 État de droit et institutions chargées de la sécurité

Objectif

- 5.44 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider à renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays où est déployée une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale et dans les autres pays où cela aurait été autorisé, ou demandé par les États Membres, en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies.

Stratégie

- 5.45 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fournira, dans le cadre du sous-programme, un soutien consultatif et opérationnel aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, ainsi qu'aux coordonnateurs résidents, et dans les pays où cela aurait été autorisé, ou demandé par les États Membres. Plus précisément, les activités qui seront menées consisteront à :
- a) Appuyer la réforme, la restructuration et le renforcement des institutions de police et de maintien de l'ordre des États hôtes, apporter un soutien opérationnel et, dans de rares cas, assurer à titre provisoire des fonctions de police conformément aux directives stratégiques relatives aux activités de police internationales ;
 - b) Soutenir l'action menée au niveau national pour traduire en justice les auteurs des crimes qui alimentent les conflits armés, en particulier des crimes dirigés contre les civils ou le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales, renforcer la sécurité dans les prisons et améliorer l'administration de ces établissements, remettre sur pied les institutions judiciaires et pénitentiaires des États hôtes et entreprendre des initiatives de renforcement de la confiance ;
 - c) Aider à la planification, à la création et à l'évaluation de mécanismes visant à soustraire les armes et les personnes au contrôle des groupes armés, faciliter la réintégration d'ex-combattants et d'éléments associés à des groupes armés dans la vie civile, et recenser les enseignements à retenir et prodiguer des conseils sur la question ;
 - d) Mener des travaux de recherche et développer des connaissances et des orientations dans le domaine de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, et apporter un soutien stratégique ciblé aux pays qui en font la demande ;
 - e) Gérer les plans de lutte antimines afin d'atténuer les menaces liées aux engins explosifs, former le personnel des Nations Unies et renforcer les capacités nationales en matière de neutralisation des explosifs et munitions ;
 - f) Déployer rapidement des spécialistes des domaines susmentionnés.
- 5.46 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les institutions chargées de la sécurité et les institutions judiciaires des pays bénéficiaires sont plus efficaces et rendent davantage compte de leur action, et les auteurs des crimes qui alimentent les conflits, notamment ceux dirigés contre le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales, sont plus systématiquement traduits en justice ;
 - b) La menace que représentent les groupes armés et les engins explosifs est atténuée ;
 - c) La paix est durable et les conflits armés sont prévenus ;
 - d) Les risques qui pèsent sur les services fournis par les institutions nationales et locales chargées de l'état de droit et de la sécurité sont atténués ;
 - e) La continuité des opérations des Nations Unies dans les domaines de la police, de la justice, des affaires pénitentiaires, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de l'assistance à la lutte antimines est assurée.

Exécution du programme en 2022

Représentation accrue des femmes dans les opérations de paix des Nations Unies et les institutions des pays hôtes

- 5.47 Promouvoir l'égalité des genres dans les institutions garantes de l'état de droit et chargées de la sécurité contribue de façon essentielle à la mise en place d'institutions plus responsables, plus

inclusives et plus à même de répondre aux besoins de la population. En 2022, dans le cadre du sous-programme, on a aidé les pays à accroître la représentation des femmes dans les secteurs de la police, de la justice et de la sécurité, ainsi que dans le secteur pénitentiaire. On a également favorisé le recrutement et la formation de femmes parmi le personnel de police et le personnel judiciaire et pénitentiaire affecté par les gouvernements aux opérations de paix. Dans le cadre du sous-programme, on a par ailleurs contribué à la prise en compte des questions de genre dans les activités de renforcement des capacités et de perfectionnement de la police. On dénombrait ainsi plus de femmes membres de la police des Nations Unies, de conseillères pour les questions de genre et de coordonnatrices, lesquelles ont participé, aux côtés de leurs homologues nationaux, aux projets de réforme de la police des États hôtes, notamment via la conduite d'évaluations auprès des parties prenantes, l'organisation de formations et l'élaboration de plans de police nationaux tenant compte des questions de genre. On a également aidé la MONUSCO et la MINUSMA à accroître la représentation des femmes dans le secteur de la sécurité.

5.48 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.8).

Tableau 5.8
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes représentent 8 % des effectifs de la Police nationale congolaise (12 000 policières) • Les femmes représentent 33,7 % du personnel judiciaire et pénitentiaire affecté par les gouvernements aux opérations de paix 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes représentent 5,7 % du personnel du Conseil supérieur de la sécurité malien • Les femmes représentent 41,8 % du personnel judiciaire et pénitentiaire affecté par les gouvernements aux opérations de paix 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes représentent 9,4 % des effectifs de la Police nationale congolaise (14 000 policières) • Les femmes représentent 8,9 % du personnel du Conseil supérieur de la sécurité malien • Les femmes représentent 40,5 % du personnel judiciaire et pénitentiaire affecté par les gouvernements aux opérations de paix

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : vers un renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité dans les États accueillant des opérations de paix des Nations Unies

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.49 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en œuvre du Plan d'action pour la réforme de la Police nationale congolaise 2020-2024, y compris en ce qui concerne la protection des civils, l'amélioration de l'accès à la justice et à la protection juridique au moyen de cellules d'appui aux poursuites judiciaires, et le transfert des responsabilités en matière d'engins explosifs aux autorités nationales de la République démocratique du Congo, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.50 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.9).

**Tableau 5.9
Mesure des résultats**

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les États accueillant des opérations de maintien de la paix en contexte de transition ont reçu à l'échelle du système, pour la première fois, un appui programmatique concernant la transition dans les domaines liés à la consolidation de la paix (voir, par exemple, les fonctions de liaison avec les États mises en place au Darfour)	La version définitive du plan commun de transition de la MONUSCO et du Gouvernement de la République démocratique du Congo a été arrêtée, le Plan d'action pour la réforme de la Police nationale congolaise 2020-2024 a été exécuté et l'accès à la justice et à la protection juridique a été amélioré au moyen de cellules d'appui aux poursuites judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan d'action pour la réforme de la Police nationale congolaise 2020-2024 a été mis en œuvre, y compris en ce qui concerne la protection des civils • 1 056 cas de crimes graves perpétrés contre des civils ont fait l'objet d'une enquête par les autorités chargées de la justice militaire, avec le soutien des cellules d'appui aux poursuites judiciaires en République démocratique du Congo • Les responsabilités en matière d'engins explosifs ont été transférées aux autorités de la République démocratique du Congo 	Les États accueillant des opérations de maintien de la paix en contexte de transition continuent de bénéficier d'un appui programmatique concernant la transition dans les domaines de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Les États accueillant des opérations de maintien de la paix en contexte de transition continuent de bénéficier d'un appui programmatique concernant la transition dans les domaines de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

Résultat 2 : les auteurs de crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales sont plus systématiquement traduits en justice

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

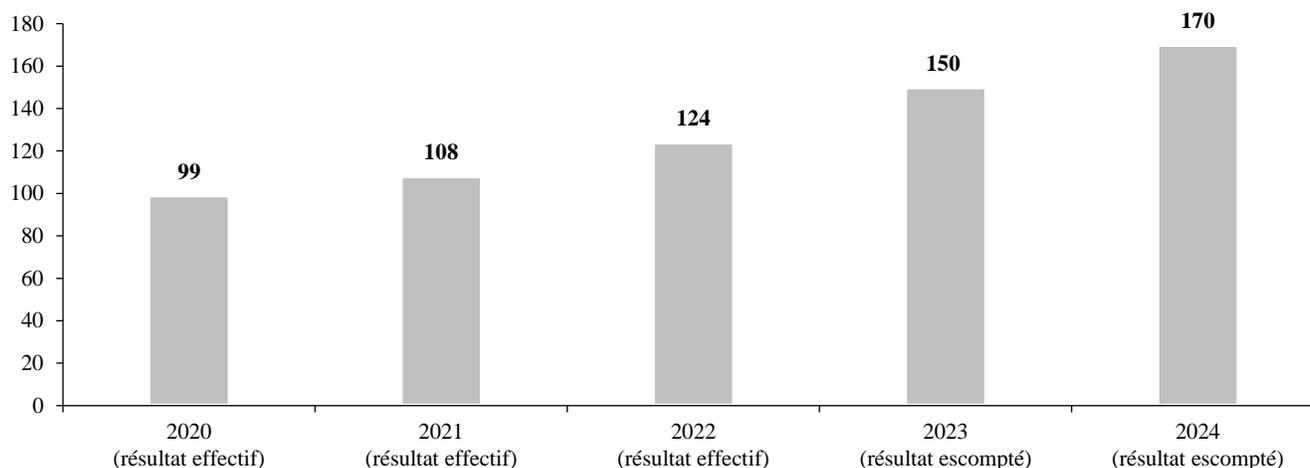
5.51 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption effective de 124 mesures d'enquête par les autorités centrafricaines, maliennes et de la République démocratique du Congo (autorités des pays hôtes), mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 130 mesures d'enquête. Cette cible n'a pas pu être atteinte car seuls 124 des 270 cas de décès dus à des actes de malveillance commis depuis le 1^{er} janvier 2013 ont été officiellement transmis par les missions concernées aux autorités nationales afin que des enquêtes soient menées et des poursuites, engagées. Dans le cadre du sous-programme, on collaborera avec les missions pour assurer un meilleur respect des procédures de renvoi devant les autorités nationales.

5.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.V).

Figure 5.V

Mesure des résultats : mesures d'enquête effectivement adoptées par les autorités centrafricaines, maliennes et de la République démocratique du Congo (autorités des pays hôtes) en octobre de chaque année (résultat cumulé)

(Nombre de mesures)



Résultat 3 : les pays fournisseurs de contingents forment des unités militaires bien préparées en vue d'un déploiement dans des environnements présentant des risques élevés liés aux engins explosifs

Projet de plan-programme pour 2024

5.53 Les tactiques appliquées par les groupes armés non étatiques en matière d'engins explosifs dans des contextes de maintien de la paix évoluent constamment, ce qui oblige l'ONU à adapter rapidement sa riposte. Rien qu'en 2022, 16 soldats de la paix ont trouvé la mort et 72 autres ont été blessés en raison d'engins explosifs. Il importe de donner aux soldats de la paix les moyens d'atténuer cette menace, dont le Conseil de sécurité a également pris acte (voir [S/PRST/2021/11](#)). Dans le cadre du sous-programme, on s'est ainsi employé, aux côtés des missions de maintien de la paix et ce, dans des environnements où les risques posés par les engins explosifs étaient élevés, à fournir aux contingents venus assurer la relève une formation axée sur la réduction de la menace avant le déploiement et en cours de mission.

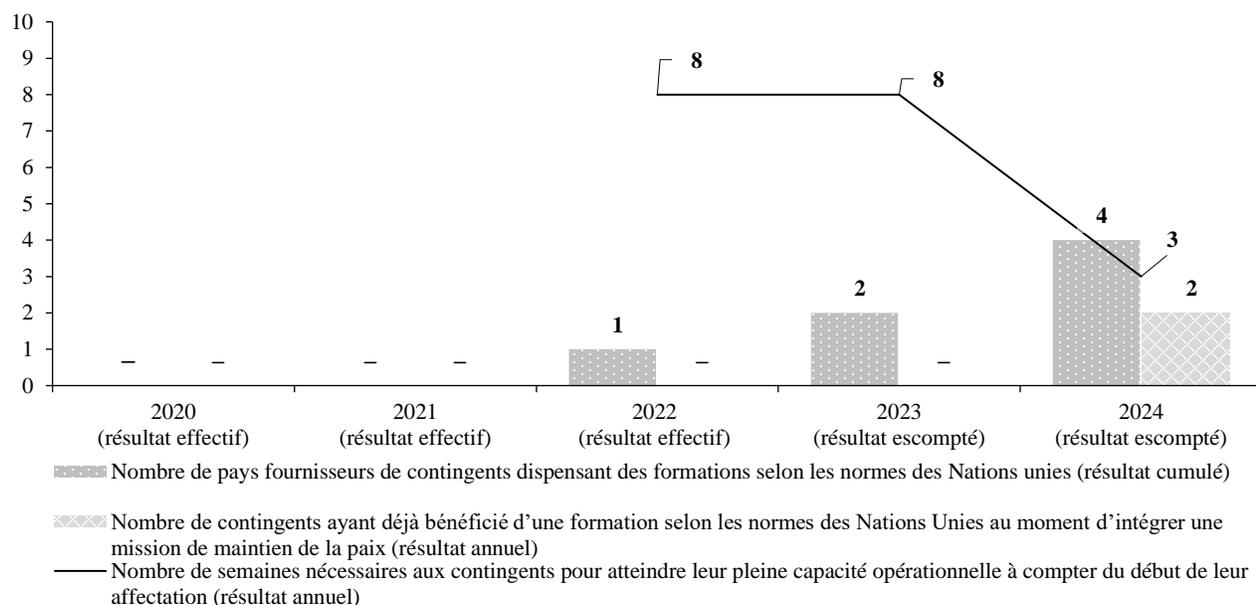
Enseignements tirés et changements prévus

5.54 L'enseignement tiré, sur la base d'une des recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant (voir [S/2021/1042](#)), est le suivant : il est nécessaire de collaborer avec les pays fournisseurs de contingents avant le déploiement pour renforcer la capacité de ces pays d'assurer la formation des contingents selon les normes des Nations Unies. Les formations prolongées dispensées en cours de mission réduisent la disponibilité des contingents, ce qui entrave la capacité des missions de s'acquitter de leurs mandats. Compte tenu de cet enseignement, on s'associera aux activités menées dans le cadre des sous-programmes 2 et 4 pour aider les pays fournisseurs de contingents à aligner leurs modules de formation à l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs sur les normes des Nations Unies et à déployer des soldats de la paix déjà bien formés à l'atténuation d'une telle menace. Cela contribuera à réduire la nécessité de dispenser des formations en cours de mission, et les contingents pourront atteindre plus rapidement leur pleine capacité opérationnelle une fois déployés.

5.55 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.VI)

Figure 5.VI

Mesure des résultats : amélioration de la formation à l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs dispensée par les pays fournisseurs de contingents et réduction du temps nécessaire aux contingents formés pour atteindre leur pleine capacité opérationnelle



Produits

5.56 On trouvera dans le tableau 5.10 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.10

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	20	22	23
Réunions d'information à l'intention des États Membres au sujet :				
1. Des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission	14	14	14	14
2. De la lutte antimines	4	6	4	6
3. De l'application du principe de responsabilité pour les crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales	—	—	4	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	33	51	42	48
4. Compétences techniques en matière de police, dont celles concernant la planification et les réformes, à l'intention des missions	3	3	3	3

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
5. Besoins en matière de police et capacités et ressources nécessaires (visites préalables au déploiement dans les États Membres)	5	5	5	5
6. Élaboration et gestion de programmes à l'intention des systèmes judiciaire et pénitentiaire	2	2	2	2
7. Lutte antimines (fourniture d'un appui technique et consultatif aux missions et aux États Membres aux fins de la conception de programmes de lutte antimines sur le terrain et de la supervision des activités relatives à la question)	3	8	8	8
8. Déploiement de moyens de lutte antimines dans le cadre de l'action humanitaire	1	1	1	1
9. Sensibilisation aux risques dans le cadre des programmes de lutte antimines	14	18	14	15
10. Politiques et stratégies de réforme du secteur de la sécurité	3	3	2	2
11. Évaluation de la capacité de formation des pays fournisseurs de contingents en matière d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés	–	8	–	5
12. Désarmement, démobilisation et réintégration et lutte contre la violence locale	2	3	2	2
13. Application du principe de responsabilité pour les crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales	–	–	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	63	55	73	64
14. Séminaires portant sur les mécanismes de sélection nationale aux fins de la préparation opérationnelle, du déploiement et de la formation des policiers hors unités constituées	47	47	47	47
15. Séances de formation à l'intention des futurs chefs des composantes Police	6	6	6	6
16. Séances de formation et ateliers sur les pratiques judiciaires et pénitentiaires – formation préalable au déploiement des spécialistes des questions pénitentiaires, notamment	10	2	10	1
17. Séances de formation et ateliers sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales	–	–	10	10
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
18. Rapport multidonateurs sur les activités du Service de la lutte antimines	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	23	24	24	24
19. Désarmement, démobilisation et réintégration et lutte contre la violence locale	3	3	3	3
20. Exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence locale	4	4	4	4
21. Capacités policières stratégiques, plans d'opérations policières, instructions permanentes et concepts d'opération pour les composantes Police	6	6	6	6
22. Activités de police à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police, de la police des Nations Unies et des autorités nationales	4	4	4	4
23. Renforcement de l'appui dans les domaines judiciaire et pénitentiaire	1	2	1	1
24. Activités concernant la réforme du secteur de la sécurité, notamment du secteur de la défense, visant à faciliter la réforme de l'appareil national de sécurité	3	3	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
25. Questions liées à la lutte antimines	2	2	2	2
26. Prévention des infractions graves commises contre le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales et enquêtes et poursuites relatives à ces infractions	–	–	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec 22 États Membres et fourniture de conseils à ceux-ci dans l’optique de renforcer les capacités de la police nationale et d’autres entités nationales de maintien de l’ordre ; consultations avec 47 groupes d’États Membres, organisations régionales et institutions spécialisées sur les activités de police ; consultations avec 35 États Membres, y compris le Groupe d’Amis du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence locale ; orientations et conseils techniques fournis à 20 États Membres pour renforcer les capacités des autorités nationales et des partenaires locaux en matière de lutte antimines, de gestion des armes et des munitions et de réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés ; fourniture de conseils visant à faciliter la recherche de consensus sur les méthodes et modalités de réforme du secteur de la sécurité dans le contexte de la pérennisation de la paix ; consultations et conseils visant à mobiliser l’appui coordonné et intégré des États Membres et des partenaires en faveur des initiatives nationales en matière judiciaire et pénitentiaire ; consultations avec 25 États Membres et fourniture de conseils à ceux-ci sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité relative à l’application du principe de responsabilité pour les crimes visant les Casques bleus ou le personnel des Nations Unies affecté à des missions politiques spéciales ; fourniture de conseils aux hauts responsables des services de police des États Membres et d’autres partenaires et actions de sensibilisation menées auprès de ces acteurs dans le cadre du quatrième Sommet des chefs de police des Nations Unies.

Bases de données et supports numériques : informations sur les unités de police constituées qui ont été annoncées et enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et sur les autres questions relatives au personnel réunies dans le système informatisé de gestion des ressources humaines ; base de données en ligne sur l’application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre les Casques bleus, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2589 (2021).

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : publication en ligne, notamment sur les médias sociaux, de contenus concernant les activités menées dans le cadre du sous-programme.

**Sous-programme 4
Politiques, évaluation et formation**

Objectif

- 5.57 L’objectif auquel le sous-programme contribue est d’améliorer les résultats et de renforcer l’efficacité des opérations de paix relevant du Département.

Stratégie

- 5.58 Pour contribuer à la réalisation de l’objectif, dans le cadre du sous-programme, on s’emploiera à :
- a) Encourager et faciliter l’élaboration de politiques, l’évaluation, l’apprentissage institutionnel et la formation sur les questions relatives au maintien de la paix, compte tenu des vues et des recommandations des États Membres sur l’initiative « Action pour le maintien de la paix », lancée par le Secrétaire général en 2018, l’initiative « Action pour le maintien de la paix Plus », lancée en 2021, et la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l’exploitation des données par tout le monde, partout ;
 - b) Aider les opérations de maintien de la paix à mettre en œuvre le Système complet de planification et d’évaluation de la performance, en tant que partie intégrante du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix ;

- c) Établir, mettre à jour et diffuser des politiques et des orientations pratiques et fournir un appui aux missions dans des domaines thématiques tels que la protection des civils, la violence sexuelle liée aux conflits, les affaires civiles, la protection de l'enfance, ainsi que la lutte contre la désinformation et la désinformation ;
- d) Renforcer le partage des connaissances et l'élaboration de directives à l'intention des opérations de maintien de la paix, et coordonner l'élaboration de directives destinées au pilier Paix et sécurité et au Département de l'appui opérationnel, en étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de l'appui opérationnel ;
- e) Renforcer les capacités des spécialistes des politiques et des meilleures pratiques et des points de contact dans les missions sur le terrain par la fourniture de conseils, la coordination et la formation, et continuer d'améliorer les systèmes et l'infrastructure de gestion des connaissances en augmentant le nombre de documents pertinents mis à la disposition des utilisateurs dans ces missions et la qualité de ces documents ;
- f) Apporter un appui aux États Membres qui fournissent du personnel en tenue, par l'intermédiaire de partenariats élargis noués avec des établissements de formation et des acteurs nationaux et régionaux et portant sur l'organisation d'activités de formation préalable au déploiement et de formations des formateurs, ainsi que sur la conception et la fourniture de supports de formation relatifs à la préparation au déploiement ;
- g) Assurer la formation du personnel civil préalable au déploiement ainsi que la formation à la direction et à la gestion de mission pour toutes les composantes, et aider les missions à organiser des activités de formation en cours de mission en formant leurs formateurs aux compétences opérationnelles et aux compétences d'appui du personnel civil et en tenue ;
- h) Utiliser un système de gestion de la formation accessible aux États Membres pour publier des cours en ligne, enregistrer les participants, dispenser une partie des programmes en ligne et tester les connaissances acquises en amont des séances en présentiel.

5.59 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les hauts responsables des missions prennent de meilleures décisions dans des délais plus brefs grâce au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui leur fournit des données factuelles leur permettant de comprendre comment les ressources sont utilisées dans leurs missions et de savoir s'il convient de revoir les priorités ;
- b) Les missions exploitent davantage d'informations spécialisées et reçoivent un appui et des conseils politiques thématiques accrus fondés sur les enseignements tirés de l'expérience et leur permettant d'échanger de bonnes pratiques ;
- c) Les équipes de direction, les contingents et les membres du personnel en tenue et du personnel civil étant formés de manière plus régulière, la performance des missions est renforcée de manière durable.

Exécution du programme en 2022

Les opérations de maintien de la paix se mettent à suivre, à analyser et à combattre les phénomènes de désinformation et de désinformation

5.60 Comme le note l'Assemblée générale dans sa résolution [76/274](#), la désinformation et la désinformation ciblant directement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies peuvent compromettre l'exécution du mandat des missions, mettre en péril la sûreté et la sécurité de leur personnel et entamer la confiance du public dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au titre du sous-programme, on s'emploie à établir un cadre pour combattre la désinformation et la désinformation au sein des missions de maintien de la paix en s'appuyant sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité, et sur la Stratégie pour

la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies. L'objectif initial était de mettre en place une communauté de pratique de sorte à favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, le partage des connaissances et l'apprentissage croisé entre missions. Une enquête initiale a par ailleurs été réalisée et a révélé que 70 % de l'ensemble des membres du personnel en tenue et du personnel civil interrogé estimait que la mésinformation et la désinformation affectaient de manière critique, grave ou modérée le travail de leurs missions. Dans le cadre du sous-programme, il a été possible d'élaborer des orientations pratiques pour aider le personnel de terrain à recenser et à analyser les informations fausses ou erronées et de coordonner, à l'intention du personnel des missions, des cours de formation sur l'utilisation d'outils numériques à cette fin.

- 5.61 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.11).

Tableau 5.11
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
–	–	Les membres du personnel en tenue et du personnel civil des opérations de maintien de la paix échangent des connaissances et partagent des pratiques optimales sur le suivi et l'analyse de la mésinformation et de la désinformation, ainsi que sur la lutte contre ces phénomènes

Résultats escomptés pour 2024

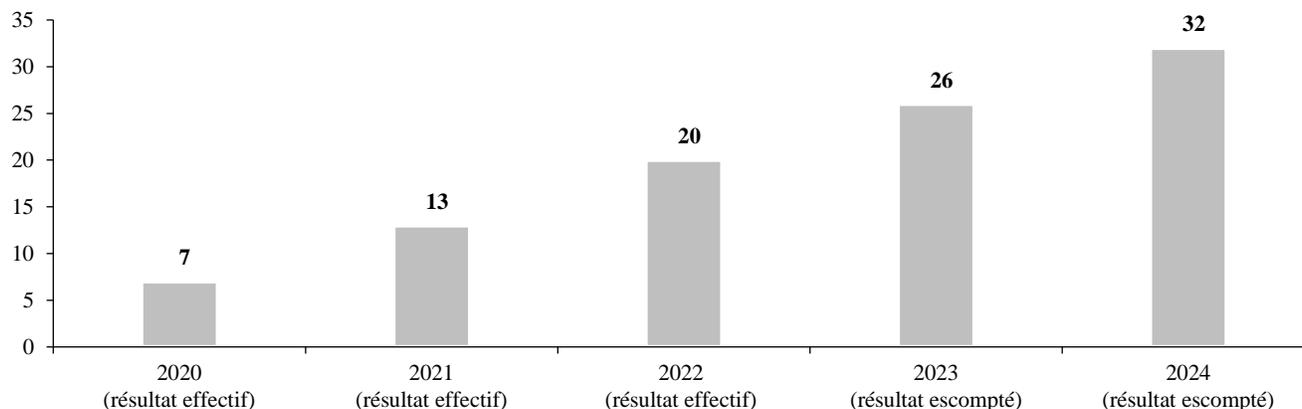
Résultat 1 : accès à des informations sur la performance des unités déployées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.62 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 20 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police comprennent les modalités d'accès à l'information sur la performance de leurs unités, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.63 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.VII).

Figure 5.VII

Mesure des résultats : nombre de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ayant accès aux informations sur la performance de leurs unités (résultat cumulé)



Résultat 2 : le personnel de maintien de la paix des Nations Unies bénéficie d'un meilleur accès aux supports didactiques et aux documents d'orientation

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.64 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer l'accès du personnel de maintien de la paix des Nations Unies aux supports didactiques et aux documents d'orientation grâce au lancement de la série de podcasts « Policy meets practice » et de six webinaires consacrés aux directives et aux meilleures pratiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.65 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.12).

Tableau 5.12

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Le personnel de maintien de la paix a accès à des webinaires d'orientation	Le personnel de maintien de la paix a accès à la page multimédia consacrée à la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix	Le personnel de maintien de la paix des Nations Unies bénéficie d'un meilleur accès aux supports didactiques et aux documents d'orientation grâce au lancement de la série de podcasts « Policy meets practice » et de six webinaires consacrés aux directives et aux meilleures pratiques	Le personnel de maintien de la paix accède plus facilement aux directives, celles-ci ainsi que les meilleures pratiques étant publiées dans des formats multimédias	Le personnel de maintien de la paix accède plus facilement aux directives, grâce à la mise à disposition de résumés en la matière, à la publication de directives et de pratiques optimales dans des formats multimédias et à de meilleurs échanges d'observations

Résultat 3 : les pays fournisseurs de contingents forment des bataillons d’infanterie conformément aux normes des Nations Unies

Projet de plan-programme pour 2024

5.66 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme permet d’aider les pays fournisseurs de contingents à assurer de manière autonome la formation des unités et du personnel selon les normes des Nations Unies à chaque relève. Les activités menées ont contribué au développement continu de formations sur mesure permettant aux pays fournisseurs de contingents de préparer leurs bataillons d’infanterie aux opérations des Nations Unies. L’élaboration et la mise à l’essai du matériel de formation ont débuté en 2020, et ces activités ont pris davantage d’ampleur en 2022.

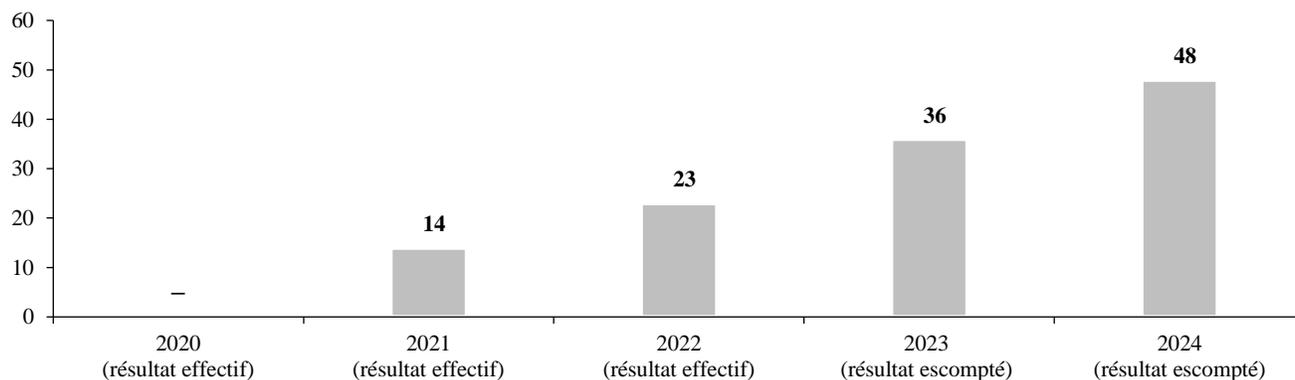
Enseignements tirés et changements prévus

5.67 L’enseignement tiré est le suivant : à la suite des évaluations internes relatives aux performances des bataillons et des nouvelles orientations sur le recours aux bataillons d’infanterie, il a été jugé nécessaire de disposer de formations plus adaptées pour renforcer la capacité des pays fournisseurs de contingents de former leurs bataillons d’infanterie. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on organisera une formation sur mesure préalable au déploiement permettant d’aider les pays à assurer de manière autonome la formation de leurs bataillons d’infanterie selon les normes des Nations Unies. En outre, d’autres formations seront mises au point pour répondre aux besoins de protection des forces, les unités déployées étant la cible d’attaques continues.

5.68 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.VIII).

Figure 5.VIII

Mesure des résultats : nombre de pays fournisseurs de contingents déployant des bataillons d’infanterie formés conformément aux normes des Nations Unies (résultat cumulé)



Produits

5.69 On trouvera dans le tableau 5.13 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.13

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	38	38	38
2. Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	34	34	34	34
3. Séances de la Quatrième Commission	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	7	5	5
4. Protection des civils, protection de l'enfance, affaires civiles, violence sexuelle liée aux conflits, planification des politiques, partenariats et constitution des forces	7	7	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	421	425	422	424
5. Ateliers organisés à l'intention des États Membres, des organismes régionaux spécialisés dans la formation au maintien de la paix et les politiques relatives au maintien de la paix et des missions sur le terrain et consistant à fournir une orientation stratégique, à dispenser une formation des formateurs et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, des méthodes de formation et des supports et le recensement des lacunes en matière de formation	365	368	365	367
6. Activités de formation à la direction, à la gestion et à l'administration organisées à l'intention des cadres civils et en tenue des missions sur le terrain et des bureaux d'appui, des États Membres et des organisations régionales	45	47	45	47
7. Ateliers organisés à l'intention des conseillers et coordonnateurs spéciaux des missions aux fins du partage des connaissances et de la formation sur les questions transversales relatives au maintien de la paix	10	10	11	10
8. Ateliers organisés à l'intention de l'Union européenne et de ses États membres concernant un système de rotation à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	1	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	38	38	38	36
9. Documents d'orientation, instructions permanentes, rapports techniques, rapports sur les enseignements tirés de l'expérience et supports de formation établis à l'intention des États Membres et des missions sur le terrain et portant sur tous les aspects du maintien de la paix	34	34	34	32
10. Moyens nécessaires aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause : exposés et séances d'information sur les questions de maintien de la paix à l'intention des États Membres ; fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales et aux organisations non gouvernementales.				
Bases de données et supports numériques : accès de tous les États Membres au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, en tant que partie intégrante du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, au Système de préparation des moyens de maintien de la paix, au Système de gestion des connaissances relatives aux unités mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, à la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix et au Portail de ressources sur le maintien de la paix.				

Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie

Produits Produits Produits Produits
prévus : 2022 livrés : 2022 prévus : 2023 prévus : 2024

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins d'information sur la gestion des connaissances destinés à 15 000 membres du personnel ; bulletins d'information sur la formation destinés à environ 120 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et à leurs établissements de formation.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

5.70 On trouvera dans les tableaux 5.14 à 5.16 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 5.14

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	5 144,2	5 173,3	–	–	–	–	–	5 173,3	
Autres dépenses de personnel	55,0	126,7	–	–	–	–	–	126,7	
Dépenses de représentation	–	1,6	–	–	–	–	–	1,6	
Consultants	106,8	–	–	–	–	–	–	–	
Voyages du personnel	25,5	28,3	–	–	–	–	–	28,3	
Services contractuels	44,5	147,6	–	–	–	–	–	147,6	
Frais généraux de fonctionnement	19,7	107,5	–	–	–	–	–	107,5	
Fournitures et accessoires	1,1	48,7	–	–	–	–	–	48,7	
Mobilier et matériel	91,9	–	–	–	–	–	–	–	
Total	5 488,7	5 633,7	–	–	–	–	–	5 633,7	

Tableau 5.15

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2024	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 5.16

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	3	–	–	–	–	3
D–2	4	–	–	–	–	4
D–1	4	–	–	–	–	4
P–5	3	–	–	–	–	3
P–3	1	–	–	–	–	1
P–2/1	2	–	–	–	–	2
Total partiel	18	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	9	–	–	–	–	9
Total partiel	9	–	–	–	–	9
Total	27	–	–	–	–	27

5.71 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 5.17 à 5.19 et dans la figure 5.IX.

5.72 Comme le montrent les tableaux 5.17 1) et 5.18 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 5 633 700 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 5.17

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Direction exécutive et administration	786,5	663,8	–	–	–	–	–	663,8
B. Programme de travail								
1. Opérations	2 543,5	2 905,8	–	–	–	–	–	2 905,8
2. Questions militaires	601,9	476,5	–	–	–	–	–	476,5

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	839,5	788,5	–	–	–	–	–	788,5
4. Politiques, évaluation et formation	412,5	368,6	–	–	–	–	–	368,6
Total partiel (B)	4 397,4	4 539,4	–	–	–	–	–	4 539,4
C. Appui au programme	304,8	430,5	–	–	–	–	–	430,5
Total partiel (1)	5 488,7	5 633,7	–	–	–	–	–	5 633,7

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Variation	Pourcentage	2024 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	14 204,6	13 931,7	1 779,8	12,8	15 711,5
B. Programme de travail					
1. Opérations	10 400,0	11 969,5	1 372,3	11,5	13 341,8
2. Questions militaires	25 188,8	27 106,9	3 129,8	11,5	30 236,7
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	22 860,3	22 532,8	2 763,4	12,3	25 296,2
4. Politiques, évaluation et formation	13 746,7	13 396,8	1 426,2	10,6	14 823,0
Total partiel (B)	72 195,8	75 006,0	8 691,7	11,6	83 697,7
C. Appui au programme	2 899,6	3 261,2	126,6	3,9	3 387,8
Total partiel (2)	89 300,0	92 198,9	10 598,1	11,5	102 797,0

3) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Variation	Pourcentage	2024 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	6 390,1	6 709,6	–	–	6 709,6
B. Programme de travail					
1. Opérations	26,4	–	–	–	–
2. Questions militaires	1 114,5	1 335,1	–	–	1 335,1
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	51 376,8	52 614,8	–	–	52 614,8

Titre II Affaires politiques

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives) (estimations)		Variation	Pourcentage	2024 (prévisions)
	2022	2023			
4. Politiques, évaluation et formation	6 761,5	7 099,6	–	–	7 099,6
Total partiel (B)	59 279,2	61 049,5	–	–	61 049,5
C. Appui au programme	8 295,5	1 024,9	–	–	1 024,9
Total partiel (3)	73 964,8	68 784,0	–	–	68 784,0
Total	168 753,5	166 616,6	10 598,1	6,4	177 214,7

Tableau 5.18

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Direction exécutive et administration	3	–	–	–	–	3
B. Programme de travail						
1. Opérations	15	–	–	–	–	15
2. Questions militaires	3	–	–	–	–	3
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	3	–	–	–	–	3
4. Politiques, évaluation et formation	3	–	–	–	–	3
Total partiel (B)	24	–	–	–	–	24
C. Appui au programme	–	–	–	–	–	–
Total partiel (1)	27	–	–	–	–	27

 2) *Quotes-parts hors budget ordinaire^a*

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Variation	2024 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	72	1	73
B. Programme de travail			
1. Opérations	59	–	59
2. Questions militaires	127	–	127
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	108	–	108
4. Politiques, évaluation et formation	57	1	58
Total partiel (B)	351	1	352

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Variation	2024 (prévisions)
C. Appui au programme	7	–	7
Total partiel (2)	430	2	432

^a À l'exclusion des postes financés au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autres que pour les réunions).

3) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Variation	2024 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	14	–	14
B. Programme de travail			
1. Opérations	–	–	–
2. Questions militaires	1	–	1
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	44	–	44
4. Politiques, évaluation et formation	15	–	15
Total partiel (B)	60	–	60
C. Appui au programme	8	–	8
Total partiel (3)	82	–	82
Total	539	2	541

Tableau 5.19

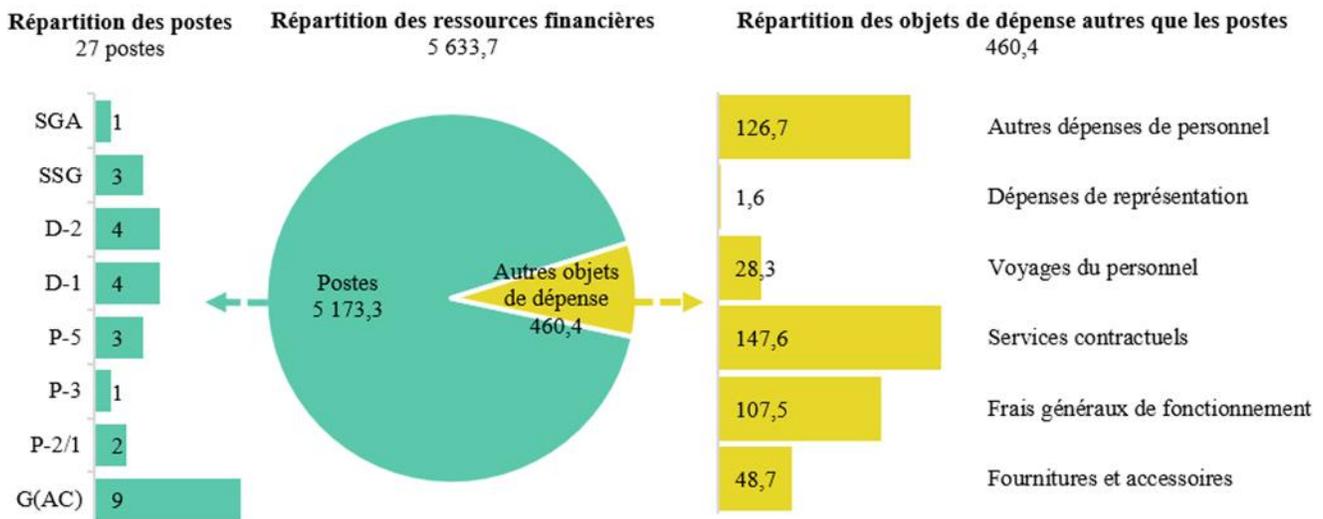
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 144,2	5 173,3	–	–	–	–	–	5 173,3
Autres objets de dépense	344,5	460,4	–	–	–	–	–	460,4
Total	5 488,7	5 633,7	–	–	–	–	–	5 633,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	–	–	–	–	–	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		27	–	–	–	–	–	27

Figure 5.IX
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 5.73 Comme le montrent les tableaux 5.17 2) et 5.18 2), le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 102 797 000 dollars. Ces ressources permettront de fournir un soutien et des conseils à 12 opérations de maintien de la paix, dont beaucoup sont déployées dans des environnements instables. Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire fait apparaître une augmentation de 10 598 100 dollars (soit 11,5 %) par rapport au montant estimé pour 2023, qui s'explique essentiellement par l'actualisation des coûts salariaux et le calcul révisé des dépenses communes de personnel. On trouvera des informations complémentaires à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).
- 5.74 Comme le montrent les tableaux 5.17 3) et 5.18 3), les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 68 784 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer le Service de la lutte antimines, la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, le renforcement des partenariats stratégiques pour le maintien de la paix, la mise en œuvre des activités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité et le programme de formation des formateurs.
- 5.75 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Département des opérations de paix, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

- 5.76 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), le Groupe des questions de genre, le Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées, le Bureau du (de la) Directeur(trice) du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et le Bureau du (de la) Directeur(trice) de la coordination et des services partagés.
- 5.77 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :
- Diriger et gérer les opérations placées sous la responsabilité du Département, y compris dans l'exercice de fonctions politiques, administratives, de gestion des programmes et de direction, et leur fournir des orientations politiques, générales et stratégiques ;

- b) Formuler des directives et des orientations politiques à l'intention des opérations de maintien de la paix conformément aux mandats reçus du Conseil de sécurité ;
 - c) Faire des recommandations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur toutes les questions relatives aux activités de maintien de la paix et sur les orientations futures concernant notamment les stratégies, les politiques générales et les initiatives de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de transition (par des partenariats conclus avec les organisations régionales et d'autres partenaires des opérations de maintien de la paix) et de protection des civils ;
 - d) Entretenir des contacts de haut niveau avec les parties aux conflits et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, et avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays apportant un appui financier, aux fins de l'exécution des mandats prescrits par le Conseil ;
 - e) Apporter un appui aux opérations de maintien de la paix.
- 5.78 Le Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées consolidera les mécanismes d'analyse et de planification au Siège et dans les missions et fournira les orientations, la formation et le soutien nécessaires aux mécanismes de planification, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.
- 5.79 Le Groupe des questions de genre continuera de faciliter la mise en œuvre des engagements pris en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité en fournissant des conseils stratégiques, en établissant des directives de politique générale, en renforçant les capacités, en assurant la gestion des connaissances, en produisant des données probantes, en procédant à des analyses des questions de genre et en systématisant la prise en compte de celles-ci, ainsi qu'en apportant un soutien opérationnel et technique aux opérations de maintien de la paix.
- 5.80 Le Bureau du (de la) Directeur(trice) du partenariat stratégique pour le maintien de la paix procédera à l'examen des opérations de maintien de la paix, comme demandé par l'Assemblée générale, pilotera la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies avec le Siège et quatre missions à haut risque, à savoir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la MINUSMA, la MONUSCO et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, et réalisera des études intégrées et des analyses après action.
- 5.81 Le Bureau du (de la) Directeur(trice) de la coordination et des services partagés, qui relève du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux opérations de paix et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, se compose du Service administratif commun, de la Section de l'appui à la haute direction, du Centre de situation, de la Section de la communication stratégique, du Groupe de la coordination pour les questions de sécurité, du Groupe de la gestion de l'information et du Greffe. Le Bureau continuera d'appuyer les opérations de maintien de la paix pour ce qui est de renforcer la résilience organisationnelle et les capacités en matière de gestion des crises et d'améliorer la communication de l'information et les capacités et les produits d'analytique. Il poursuivra ses activités de communication stratégique en faveur du maintien de la paix en mettant l'accent sur les médias sociaux et sur la lutte contre la désinformation et la désinformation. Il coordonnera et appuiera les activités de sélection des hauts responsables des missions et continuera de mener des activités d'information en vue d'élargir et de diversifier le vivier de candidates et de candidats.
- 5.82 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département continuera de recourir aux moyens électroniques de conservation des dossiers et de communication, afin de réduire le nombre d'impressions et de photocopies ainsi que l'archivage sur papier. Le Département continuera

Titre II Affaires politiques

également de s'efforcer à renforcer les capacités de télécommunication et à faciliter les échanges virtuels entre le Siège et les missions.

- 5.83 On trouvera dans le tableau 5.20 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Département a continué de s'efforcer à sensibiliser son personnel à l'importance de la planification rapide des voyages et du respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, au moyen de diverses méthodes de communication. Les responsables sont tenus de prendre des mesures préventives et correctrices.

Tableau 5.20

Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	49	40	33	100	100

- 5.84 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 663 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.21 et la figure 5.X.

Tableau 5.21

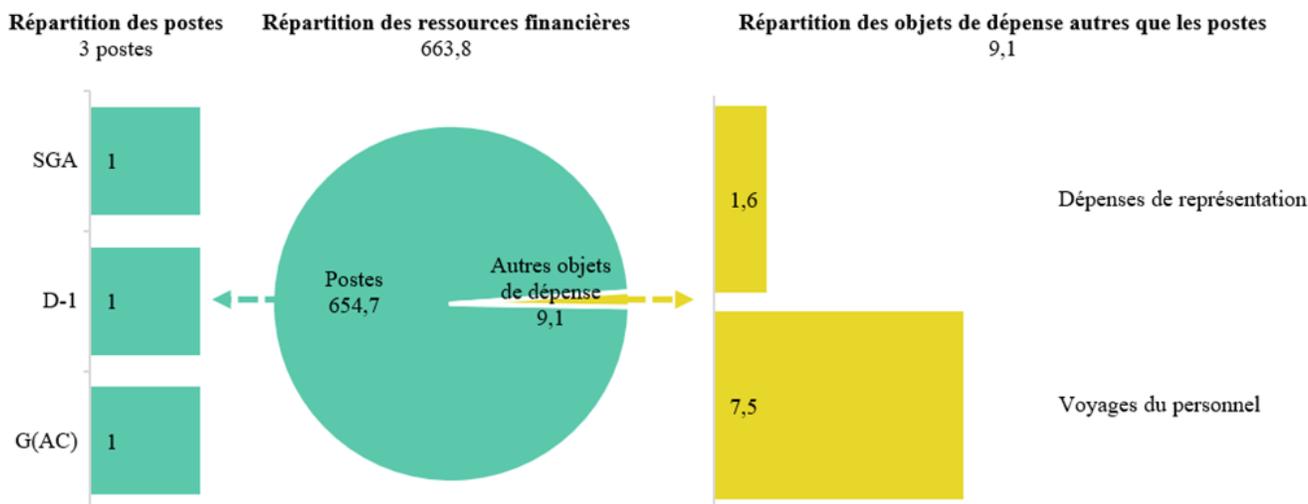
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	769,1	654,7	–	–	–	–	–	654,7
Autres objets de dépense	17,4	9,1	–	–	–	–	–	9,1
Total	786,5	663,8	–	–	–	–	–	663,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		3	–	–	–	–	–	3

Figure 5.X
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 5.85 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour la composante devrait s'élever à 15 711 500 dollars. Ces ressources aideront le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à veiller à ce que la planification, la direction et la gestion des opérations de maintien de la paix ainsi que l'appui qui leur est fourni soient assurés de manière intégrée et permettront au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) de superviser l'orientation stratégique du Département et de s'acquitter de ses missions politiques et de ses fonctions de programmation, de direction et d'administration. L'augmentation de ces ressources, estimée à 1 779 800 dollars, correspond à l'actualisation des coûts salariaux et au calcul révisé des dépenses communes de personnel, et tient également au fait qu'il est proposé de créer un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) au sein du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e). On trouvera des informations complémentaires dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).
- 5.86 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 6 709 600 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à aider le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix, à améliorer la communication numérique du Département, à renforcer les capacités du Bureau du (de la) Directeur(trice) du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et à mieux promouvoir les activités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité.

Programme de travail

Sous-programme 1 Opérations

- 5.87 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 905 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.22 et la figure 5.XI.

Tableau 5.22

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

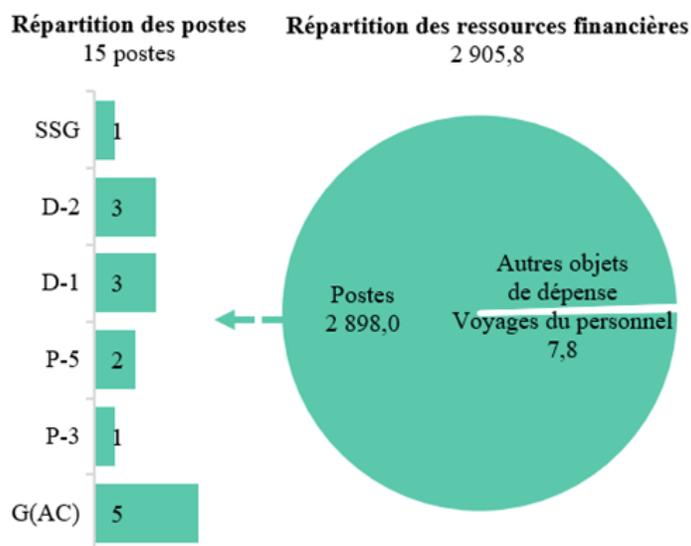
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 534,8	2 898,0	–	–	–	–	2 898,0
Autres objets de dépense	8,7	7,8	–	–	–	–	7,8
Total	2 543,5	2 905,8	–	–	–	–	2 905,8
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	5
Total		15	–	–	–	–	15

Figure 5.XI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 5.88 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour la composante devrait s'élever à 13 341 800 dollars. Ces ressources serviront à financer la structure politique et opérationnelle régionale qui servira de guichet unique au Siège pour tous les acteurs de la paix et de la sécurité présents sur le terrain et fournira à ces derniers des orientations et un appui coordonnés et intégrés sur les plans politique et opérationnel. L'augmentation prévue de 1 372 300 dollars tient principalement à l'actualisation des coûts salariaux, et notamment au calcul révisé des dépenses communes de personnel, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux

opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).

Sous-programme 2 Questions militaires

5.89 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 476 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.23 et la figure 5.XII.

Tableau 5.23

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

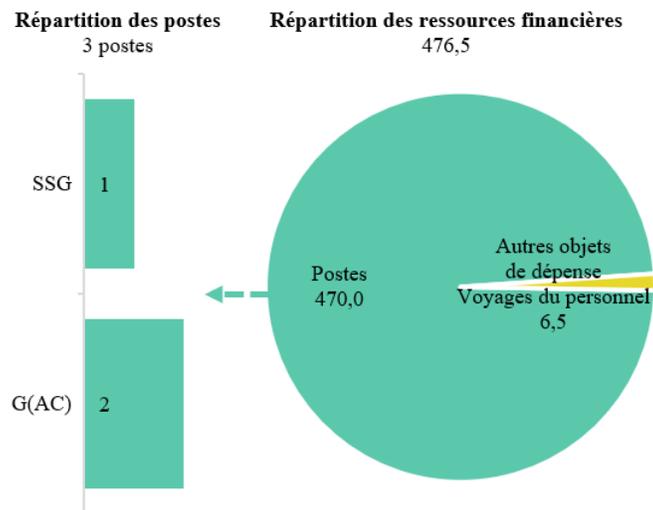
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	596,2	470,0	–	–	–	–	–	470,0	
Autres objets de dépense									
Voyages du personnel	5,7	6,5	–	–	–	–	–	6,5	
Total	601,9	476,5	–	–	–	–	–	476,5	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	1	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	
Total		3	–	–	–	–	–	3	

Figure 5.XII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 5.90 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 30 236 700 dollars. Ces ressources aideront le Bureau des affaires militaires à assurer une supervision et à fournir des conseils techniques aux chefs des composantes militaires dans le cadre de plans et d'opérations militaires spécifiques, à évaluer les menaces pouvant peser sur les opérations militaires, à soutenir, encadrer et guider toutes les composantes militaires des opérations de maintien de la paix, à élaborer des documents de doctrine militaire et d'orientation adaptés aux besoins à optimiser les moyens militaires et garantir leur déploiement rapide dans les opérations de maintien de la paix. L'augmentation prévue de 3 129 800 dollars tient principalement à l'actualisation des coûts salariaux et au calcul révisé des dépenses communes de personnel, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).
- 5.91 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 335 100 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer le système de gestion de la performance des conseillers opérationnels.

Sous-programme 3**État de droit et institutions chargées de la sécurité**

- 5.92 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 788 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.24 et la figure 5.XIII.

Tableau 5.24

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

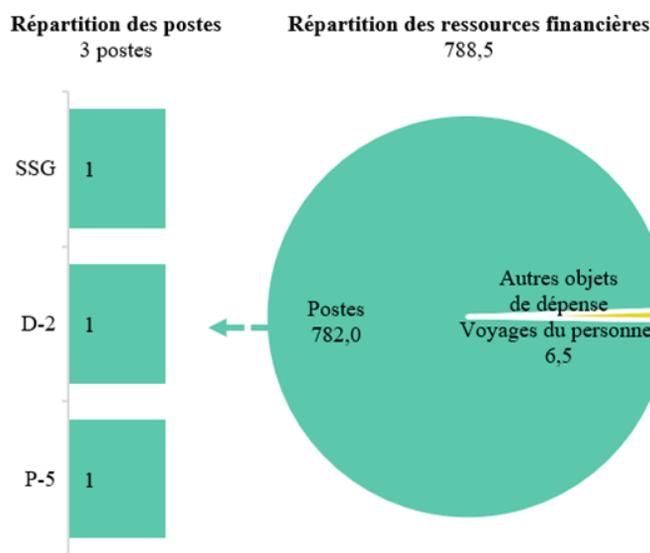
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	833,8	782,0	–	–	–	–	782,0
Autres objets de dépense							
Voyages du personnel	5,7	6,5	–	–	–	–	6,5
Total	839,5	788,5	–	–	–	–	788,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Total		3	–	–	–	–	3

Figure 5.XIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

5.93 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 25 296 200 dollars. Ces ressources serviront à financer les activités relatives à l'état de droit entreprises par le Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e), la Division de la police, le Service de la lutte antimines, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. L'augmentation prévue de 2 763 400 dollars tient principalement à l'actualisation des coûts salariaux et au calcul révisé des dépenses communes de personnel, comme il ressort du rapport du

Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (A/77/771).

- 5.94 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 52 614 800 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer le Service de la lutte antimines et la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, à renforcer la gestion efficace des armes dans le cadre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et à appuyer la Division de la police et les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité.

Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

- 5.95 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 368 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.25 et la figure 5.XIV.

Tableau 5.25

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

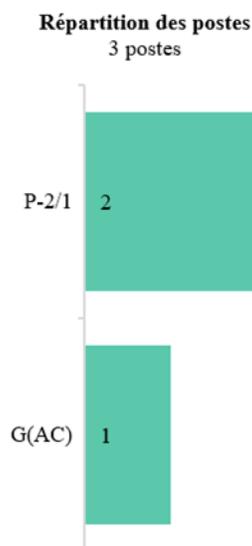
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	410,3	368,6	–	–	–	–	–	–	368,6
Autres objets de dépense									
Autres dépenses de personnel	2,3	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	412,6	368,6	–	–	–	–	–	–	368,6
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	–	1
Total		3	–	–	–	–	–	–	3

Figure 5.XIV

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 5.96 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 14 823 000 dollars. Ces ressources aideront la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation à mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités institutionnelles pour consolider le maintien de la paix par la formulation de politiques et d'orientations transversales en matière de maintien de la paix, la gestion des connaissances ainsi que le recueil et la mise en commun des meilleures pratiques et des innovations, la définition de normes de formation pour le personnel de maintien de la paix, l'évaluation de la mise en œuvre du programme aux fins d'une exécution plus efficace des mandats, et une coopération stratégique au sein de l'Organisation et avec les partenaires extérieurs. L'augmentation de ces ressources, estimée à 1 426 200 dollars tient au fait qu'il est proposé de créer un poste de spécialiste des données (P-4) et s'explique également par l'actualisation des coûts salariaux et le calcul révisé des dépenses communes de personnel, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).
- 5.97 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 7 099 600 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront principalement à financer la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance conformément au cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, le centre de formation des formateurs et le mécanisme de coordination souple.

Appui au programme

- 5.98 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 430 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.26 et la figure 5.XV.

Tableau 5.26

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

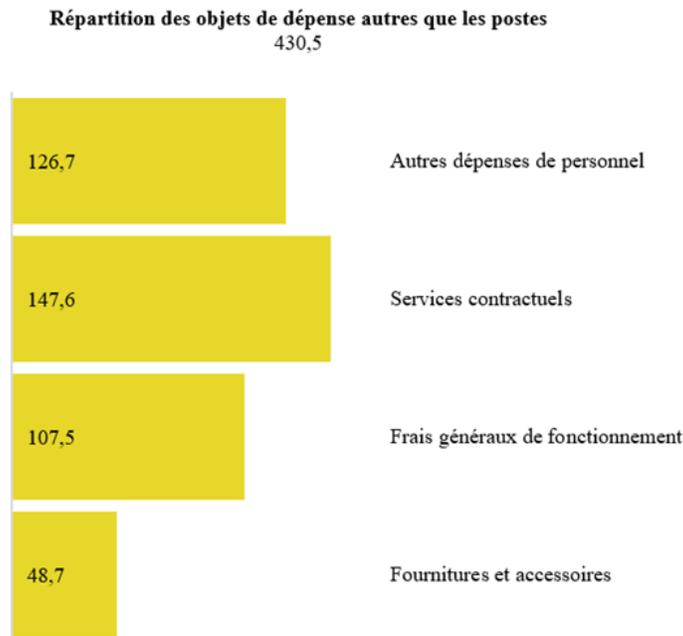
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Autres objets de dépense	304,8	430,5	–	–	–	–	430,5
Total	304,8	430,5	–	–	–	–	430,5

Figure 5. XV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

5.99 Les quotes-parts hors budget ordinaire pour la composante sont estimées à 3 387 800 dollars et serviront principalement à aider le Service administratif à fournir au Département un appui financier, budgétaire et administratif et un appui en matière de gestion des ressources humaines. L'augmentation prévue de 126 600 dollars tient principalement à l'actualisation des coûts salariaux, et notamment au calcul révisé des dépenses communes de personnel, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

5.100 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 1 024 900 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à permettre au Service administratif d'apporter au Département un appui financier, budgétaire et administratif et un appui en matière de gestion des ressources humaines.

II. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Avant-propos

Durant ses 75 années d'existence, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a été témoin de profonds bouleversements dans sa zone d'opérations, lesquels ne l'ont pas empêché de continuer de remplir son mandat de manière cohérente.

Le déploiement d'observateurs militaires qualifiés auprès de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, à l'appui des mandats de maintien de la paix, contribue à instaurer un environnement stable sur le plan de la sécurité et renforce la confiance entre les parties. L'ONUST continue de rechercher des moyens efficaces et efficients de répondre aux attentes des États Membres tout en tenant compte des souhaits des pays d'accueil. La reprise des opérations dans les 11 postes d'observation du Golan a permis d'améliorer la surveillance de la zone de séparation et de la ligne de cessez-le-feu, des activités d'observation qui devraient encore gagner en efficacité grâce au renforcement des capacités techniques des postes d'observation.

Des observateurs militaires sont par ailleurs déployés dans les bureaux de liaison régionaux de la mission, lesquelles représentent une composante essentielle de l'équation régionale du maintien de la paix. Les activités de liaison menées tant au niveau stratégique qu'opérationnel demeureront essentielles pour garantir un engagement régional impartial aux fins de l'application des dispositions prévues dans les mandats.

En 2024, l'ONUST continuera de collaborer avec ses partenaires nationaux et internationaux pour contribuer à apaiser les tensions entre les parties et renforcer les efforts collectifs déployés par les entités des Nations Unies pour parvenir à un règlement pacifique des différends.

Le Chef de mission et Chef d'état-major de l'Organisme
des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
(*Signé*) Patrick **Gauchat**

A. **Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.101 L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a pour mission d'aider les parties à surveiller l'application et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949. Son mandat découle des résolutions et décisions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [50 \(1948\)](#), [54\(1948\)](#) et [73 \(1949\)](#). En vertu de la résolution [73 \(1949\)](#), l'équipe d'observateurs militaires qui aidait le Médiateur des Nations Unies à surveiller la trêve en Palestine en application de la résolution [50 \(1948\)](#) est devenue l'ONUST, lequel a été chargé de surveiller l'application des conventions d'armistice par les parties au conflit arabo-israélien. Après les guerres de 1956, 1967 et 1973, les fonctions des observateurs ont été adaptées compte tenu de l'évolution de la situation.
- 5.102 Les activités menées par l'ONUST en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne visent à maintenir la structure de liaison régionale établie par les conventions d'armistice et à fournir des observateurs militaires qualifiés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Programme de travail

Objectif

- 5.103 L'objectif auquel l'ONUST contribue est d'assurer le respect des Conventions d'armistice général de 1949 et des accords connexes.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 5.104 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'ONUST :
- Dépêchera auprès de la FNUOD et de la FINUL des observateurs militaires qualifiés chargés d'aider les forces à exécuter leur mandat en présentant, en temps voulu et avec le souci de l'exactitude, des rapports d'observation et des évaluations et des analyses de la situation dans la région, en particulier des conditions de sécurité, et de ses incidences dans toute sa zone d'opérations. À cette fin, la mission fournira un appui à toutes ses antennes et à tous ses bureaux de liaison dans les domaines de l'administration, de la logistique, des communications et de la sécurité ;
 - S'acquittera de ses fonctions de liaison régionale en maintenant un dialogue stratégique et des échanges réguliers avec les parties ainsi qu'avec de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et d'autres États Membres dans la zone visée par le mandat, et assurera régulièrement la liaison, par l'intermédiaire de ses bureaux de liaison situés en Égypte, au Liban et en République arabe syrienne, ainsi qu'avec Israël et la Jordanie, depuis son quartier général ;
 - Fournira des évaluations régionales afin de faciliter l'analyse et la prise de décisions éclairées au niveau stratégique par différents intervenants, qu'il s'agisse de l'Organisation, des partenaires du maintien de la paix ou des acteurs régionaux, et appuiera les partenariats de maintien de la paix en coordination avec d'autres entités des Nations Unies ;

- d) Organisera des séminaires et des séances d'information avec les parties prenantes régionales, des groupes de réflexion et de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et d'autres États Membres.
- 5.105 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Des canaux de communication fiables et des relations de confiance avec les parties permettant de régler les conflits, de réduire les tensions, de prévenir les malentendus qui pourraient dégénérer en conflit transfrontalier et de renforcer les réseaux de liaison et d'information avec les représentants des communautés nationales et locales et avec les acteurs qui jouissent d'une influence dans les zones d'intérêt ;
 - b) Une meilleure connaissance de la situation et une prise de décisions éclairées par les autres entités des Nations Unies, permettant d'accroître l'incidence des présences régionales des Nations Unies ;
 - c) Un renforcement de la coopération et une meilleure compréhension des questions régionales transversales parmi les partenaires régionaux.
- 5.106 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Toutes les parties aux Conventions d'armistice général de 1949 et aux accords connexes coopèrent avec l'ONUST pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions ;
 - b) Toutes les parties demeurent disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'ONU pour lui permettre d'exécuter le mandat défini par le Conseil de sécurité.
- 5.107 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, l'ONUST collaborera avec les organisations nationales et régionales concernées et assurera une collaboration et une coordination étroites avec ses partenaires régionaux de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, les coordonnateurs des opérations humanitaires et les organismes concernés, l'objectif étant de valider les informations provenant du terrain, d'intégrer les évaluations, de garantir la cohérence des messages clés et de favoriser les synergies pour accroître la valeur collective des présences régionales des Nations Unies au Moyen-Orient. Cette coopération s'effectuera au niveau stratégique entre les chefs de mission et d'organismes et les directeurs, dans le cadre de consultations régulières et d'activités régionales intermissions, ainsi qu'au niveau opérationnel. L'ONUST continuera de promouvoir la mise en commun des informations et l'analyse des tendances régionales ayant des conséquences sur l'exécution des mandats de l'ONU, notamment dans le cadre d'activités de conseil et de coordination intermissions.
- 5.108 S'agissant de la coordination et de la liaison interorganisations, l'ONUST maintiendra une liaison étroite avec les conseillers en chef pour la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité dans les cinq pays de sa zone d'opérations. Le (la) Chef des services de sécurité de l'ONUST rend compte au Département au Siège et veille à ce que les politiques et procédures du Département soient intégrées dans les opérations de sécurité et leur planification. Il (elle) représente la mission au sein de la cellule de sécurité interorganisations, tandis que le (la) Chef de mission et Chef d'état-major représente l'ONUST au sein des équipes de coordination du dispositif de sécurité.
- 5.109 La mission continuera de prendre en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Afin de faciliter l'accès et d'améliorer les interactions avec les communautés locales, la présence d'observatrices militaires dans les opérations et d'assistantes linguistiques demeurera une caractéristique standard des activités de l'ONUST.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 5.110 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu une incidence sur l'exécution des mandats, en particulier sur les réunions de la mission et les résultats des opérations, y compris la tenue d'inspections au cours du premier semestre de 2022, en raison de la diminution du nombre de

membres du personnel rejoignant la mission et des mesures d'isolement imposées. En 2020, la mission a temporairement altéré les modalités de la formation initiale obligatoire, décidant que celle-ci se tiendrait en ligne plutôt qu'en personne. Avec la levée des restrictions liées à la pandémie, il a par la suite été possible de revenir à une formation en personne. Par ailleurs, les inspections militaires officielles du Groupe d'observateurs au Golan qui avaient dû être annulées ou reportées ont pu reprendre au second semestre de 2022.

- 5.111 L'ONUST continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il a ainsi décidé que certaines manifestations et certaines réunions hors siège se poursuivraient selon un format virtuel, ce qui permettrait de limiter les risques de contamination et les dangers sanitaires, tout en garantissant une plus grande participation aux activités. Les procédures mises en œuvre au niveau du groupe d'observateurs en matière d'isolement et de limitation des contacts avec d'autres membres du personnel de l'ONUST ont permis de maintenir le rendement opérationnel tout au long de l'année 2022.

Activités d'évaluation

- 5.112 L'évaluation menée par l'ONUST au sujet du plan d'évacuation d'urgence de son siège s'est achevée en 2022 et a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024.
- 5.113 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Cette dernière visait par exemple à mesurer la fiabilité et l'efficacité de certains aspects des protocoles de sûreté et de sécurité en vigueur à l'ONUST. L'Organisme mettra en œuvre les recommandations formulées afin d'améliorer le dispositif relais pour les questions de sécurité dans la zone et veillera à sensibiliser le personnel aux protocoles de relocalisation, garantissant ainsi un environnement plus sûr pour les personnes chargées de l'exécution de son mandat.
- 5.114 Il est prévu que l'ONUST procède aux évaluations ci-après en 2024 :
- a) Évaluation des procédures de transfert de responsabilités et de la continuité des fonctions ;
 - b) Évaluation des avantages et de l'efficacité de l'action menée par l'ONUST face à l'augmentation des besoins opérationnels dans le secteur bravo.

Exécution du programme en 2022

Amélioration des opérations grâce à un renforcement des capacités d'observation et de communication de l'information

- 5.115 Le poste d'observation 58 ayant été reconstruit et réoccupé en 2022, l'ensemble des postes d'observation du secteur bravo sont désormais ouverts et fonctionnels. Ainsi, le Groupe d'observateurs au Golan est-il de nouveau en mesure de surveiller une surface totale d'environ 340 km² dans la zone de séparation et la zone de limitation, celui-ci ayant par ailleurs accru ses capacités d'observation et de communication de l'information grâce au transfert de quatre observateurs militaires. Le 8 juin 2022, les inspections ont repris dans le secteur bravo. Dans le secteur alpha (Golan occupé par Israël), les inspections, dont la suspension avait été demandée pendant la pandémie de COVID-19, en 2021, ont finalement repris le 18 mai 2022.
- 5.116 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.27).

Tableau 5.27
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Retombées de la pandémie et des autres difficultés rencontrées sur le rythme de la reconstruction et de la réouverture des postes d'observation	Amélioration de la capacité opérationnelle dans le Golan grâce à la réouverture des postes d'observation 57 et 71	Réouverture de tous les postes d'observation du secteur bravo, qui fonctionnent à plein régime

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : multiplication des échanges grâce au renforcement des activités de liaison régionales

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.117 Les activités menées par la mission ont contribué à multiplier les échanges, dans le cadre d'activités de liaison stratégiques et régulières, avec divers acteurs possédant une expertise en matière de dynamique régionale, notamment des groupes de réflexion, de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et des représentants d'États Membres, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.118 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.28).

Tableau 5.28
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Liaison régionale avec les parties concernées dans le contexte des restrictions liées à la COVID-19	Diversification des activités de liaison au niveau régional avec des spécialistes nationaux et internationaux de la sécurité, des politiques et de la recherche possédant des connaissances approfondies de la région	Tenue d'échanges avec divers acteurs possédant une expertise en matière de dynamique régionale, notamment des groupes de réflexion, de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et des représentants d'États Membres	Renforcement et approfondissement des activités de liaison mises en œuvre au niveau régional au cours de la période 2019-2022	Tenue d'échanges réguliers avec divers acteurs possédant une expertise en matière de dynamique régionale, grâce à un système complet de liaison régionale

Résultat 2 : meilleure appréciation de la situation dans le Sinaï

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.119 Les activités menées par la mission ont contribué à améliorer l'appréciation de la situation dans le Sinaï, grâce à la reprise des patrouilles par le Bureau de liaison du Caire, en mai 2022, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

5.120 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.29).

Tableau 5.29
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Transfert du Bureau de liaison du Caire depuis Ismaïliya au Caire	Achèvement de l’inspection générale et du déménagement administratif au Caire, à l’appui de la planification de la reprise des patrouilles dans le Sinaï	Reprise des patrouilles dans le Sinaï, permettant une bonne appréciation de la situation dans la région	Meilleure appréciation de la situation grâce à la poursuite des patrouilles dans le Sinaï	Meilleure appréciation de la situation grâce à la poursuite des patrouilles dans le Sinaï

Résultat 3 : plus grande confiance dans la prise de décision par la FNUOD grâce à l’amélioration des activités d’observation

Projet de plan-programme pour 2024

5.121 L’ONUST effectue des opérations d’observation le long de la zone de séparation afin de veiller à l’application des Conventions d’armistice de 1949 et des accords connexes.

Enseignements tirés et changements prévus

5.122 L’enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de moderniser le matériel d’observation actuellement utilisé, compte tenu de l’augmentation du nombre d’incidents se produisant de nuit et du fait de la visibilité et des capacités d’identification nocturnes limitées offertes par l’équipement actuel. Compte tenu de cet enseignement, la mission fournira à cinq postes d’observation du matériel d’observation utilisable 24 heures sur 24 afin de leur permettre de signaler les violations présumées, de donner rapidement l’alerte et d’assurer la sécurité des personnes occupant les postes en question. Ce faisant, elle améliorera les activités d’observation, de jour comme de nuit, et facilitera le recensement des incidents. La mise en place d’un système d’observation complet – composé d’observateurs militaires, de postes d’observation et de matériel moderne – permettra à l’ONUST d’accroître la précision et la qualité de ses rapports, et à la FNUOD de prendre des décisions en toute confiance.

5.123 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.30).

Tableau 5.30
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	–	Visibilité et capacités d’identification nocturnes limitées et recensement des incidents insatisfaisant	• Amélioration de la précision et de la qualité des informations communiquées grâce à l’emploi de matériel d’observation	Plus grande confiance dans la prise de décision par la FNUOD grâce à l’amélioration de la précision et de la qualité des informations

utilisable 24 heures sur 24, de meilleure qualité et permettant de recenser les incidents

• Augmentation des capacités d'observation grâce à la reconstruction et à la réouverture du poste d'observation 52

communiquées, du fait de l'emploi de matériel d'observation utilisable 24 heures sur 24 et de meilleure qualité dans 5 postes d'observation

Textes des organes délibérants définissant les mandats

5.124 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'ONUST.

Résolutions du Conseil de sécurité

50 (1948)
54 (1948)

73 (1949)

Produits

5.125 On trouvera dans le tableau 5.31 les produits retenus pour l'ONUST.

Tableau 5.31

Produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	16	20	16	16
1. Séminaires sur les implications de l'évolution de la situation régionale dans les zones d'opérations (anciennement séminaires de l'équipe d'analyse)	2	2	2	2
2. Séminaires sur les opérations de l'ONUST (demandés par des États Membres et des organisations internationales)	14	18	14	14
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les autorités nationales en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne aux fins de l'évaluation des conditions de stabilité et de sécurité dans la région, des tendances régionales et des perturbations potentielles entre les parties et dans les zones d'opérations, ainsi qu'avec les 28 pays fournisseurs de contingents, des représentants d'autres États Membres et des organismes et opérations des Nations Unies présents dans la zone de la mission ; liaison avec des responsables nationaux en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne et avec des représentants des autorités locales, des dirigeants locaux, des interlocuteurs internationaux, des opérations des Nations Unies et des bureaux de pays.				

E. Activités d'appui

Administration : comptes rendus de situation hebdomadaires, mensuels et annuels ; évaluation analytique et rapports et exposés thématiques ; fiches d'information trimestrielles sur chaque pays visé par le mandat ; rapports opérationnels tactiques, notamment rapports opérationnels quotidiens, comptes rendus d'incidents et rapports d'enquête ; accords d'appui entre les missions conclus avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, la FINUL et la FNUOD ; formation mensuelle obligatoire des nouveaux observateurs militaires avant leur déploiement dans les groupes d'observateurs et les bureaux de liaison, et formation tactique des observateurs militaires concernant l'utilisation du matériel d'observation.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

5.126 On trouvera dans les tableaux 5.32 à 5.34 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 5.32

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	24 308,7	22 558,3	–	–	13,0	13,0	0,1	22 571,3	
Autres dépenses de personnel	8 655,9	8 325,5	–	–	399,6	399,6	4,8	8 725,1	
Dépenses de représentation	5,3	8,0	–	–	–	–	–	8,0	
Voyages du personnel	327,3	304,1	–	–	35,9	35,9	11,8	340,0	
Services contractuels	622,0	758,9	–	–	(35,9)	(35,9)	(4,7)	723,0	
Frais généraux de fonctionnement	2 620,0	2 719,8	–	–	(584,9)	(584,9)	(21,5)	2 134,9	
Fournitures et accessoires	733,1	477,8	–	–	–	–	–	477,8	
Mobilier et matériel	1 655,1	1 648,8	–	–	975,0	975,0	59,1	2 623,8	
Aménagement des locaux	34,7	673,5	–	–	(554,5)	(554,5)	(82,3)	119,0	
Total	38 961,9	37 474,7	–	–	248,2	248,2	0,7	37 722,9	

Tableau 5.33

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	229	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 70 SM, 2 AN et 146 AL
Transfert (géographique)	–	1 SM
Effectif proposé pour 2024	229	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 70 SM, 2 AN et 146 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 5.34

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	–	–	–	–	1
D-1	2	–	–	–	–	2
P-5	2	–	–	–	–	2
P-4	3	–	–	–	–	3
P-3	3	–	–	–	–	3
P-2/1	–	–	–	–	–	–
Total partiel	11	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
SM	70	–	–	–	–	70
AN	2	–	–	–	–	2
AL	146	–	–	–	–	146
Total partiel	218	–	–	–	–	218
Total	229	–	–	–	–	229

5.127 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.35 et la figure 5.XVI.

5.128 Comme le montre le tableau 5.35, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à un montant net de 37 722 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 248 200 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 5.35

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

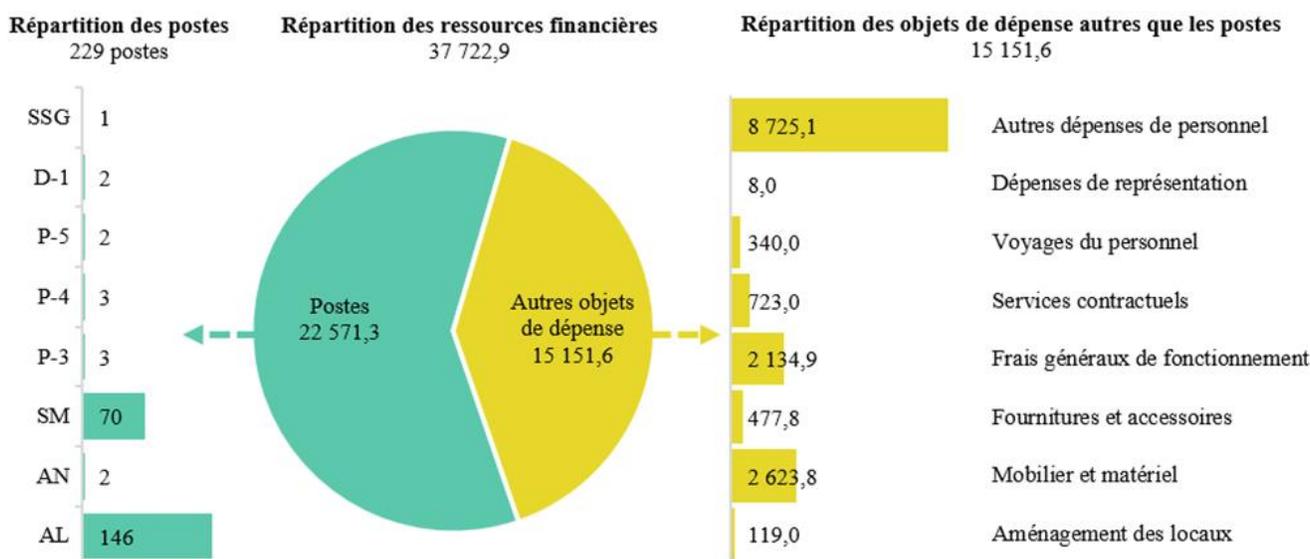
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	24 308,5	22 558,3	–	–	13,0	13,0	0,1	22 571,3
Autres objets de dépense	14 653,4	14 916,4	–	–	235,2	235,2	1,6	15 151,6
Total	38 961,9	37 474,7	–	–	248,2	248,2	0,7	37 722,9

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		218	–	–	–	–	218
Total		229	–	–	–	–	229

Figure 5.XVI
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

5.129 Comme le montre le tableau 5.32, les changements proposés entraînent une augmentation nette de 248 200 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Postes.** L'augmentation de 13 000 dollars s'explique par la proposition de transfert d'un poste de responsable de la sécurité sur le terrain (agent du Service mobile) de Damas à Jérusalem (Israël) (voir l'annexe III au présent rapport) ;
- b) **Autres objets de dépense.** L'augmentation nette de 235 200 dollars tient aux facteurs suivants :
 - i) Une augmentation de 1 374 600 dollars au titre des autres dépenses de personnel (399 600 dollars) et du mobilier et matériel (975 000 dollars). L'augmentation des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel permettrait de financer 6 postes

d'observateurs militaires supplémentaires, dont les titulaires s'ajouteraient aux 153 observateurs militaires actuellement déployés dans les cinq pays couverts par le mandat de l'ONUST (Égypte, Israël, Jordanie, Liban et République arabe syrienne) afin de mener des activités d'observation interrompue dans les deux secteurs (alpha et bravo) du Golan. Cette proposition repose sur les recommandations formulées par le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et l'équipe d'étude sur les capacités militaires, entités chargées d'évaluer les capacités militaires de la mission à mettre en œuvre et à réaliser son mandat. Il a été noté que les observateurs militaires de l'ONUST étaient déployés sous le contrôle opérationnel de la FINUL et de la FNUOD et que, par conséquent, le déploiement d'observateurs militaires dans ces zones de mission devait se faire en étroite coordination entre ces deux forces et l'ONUST. Les recommandations portaient notamment sur la nécessité pour la mission de surveiller la zone de séparation et la zone de limitation 24 heures sur 24, grâce à la réoccupation des postes d'observation et au déploiement de six observateurs militaires supplémentaires. Quant à l'augmentation des ressources demandées au titre mobilier et du matériel, celle-ci permettrait l'acquisition de deux dispositifs de caméras électro-optiques à longue portée, dont un système opérationnel destiné aux postes d'observation du Golan. La nécessité d'accélérer l'acquisition de matériel d'observation a également été soulignée dans l'étude sur les capacités militaires. Le fait de disposer de matériel d'observation plus performant, pouvant fonctionner 24 heures sur 24, aiderait l'ONUST à repérer les incidents, à améliorer la précision des rapports, à faciliter les enquêtes, le cas échéant, à améliorer l'appréciation de la situation et à renforcer la sûreté et la sécurité ;

- ii) Une diminution de 1 139 400 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement (584 900 dollars) et de l'aménagement des locaux (554 500 dollars), laquelle s'explique par une baisse des besoins relatifs à plusieurs projets de construction ayant été annulés ou dont l'examen a été reporté pour avoir lieu dans le cadre du programme de travail sur le plan d'équipement en cours et des rapports périodiques devant être soumis à l'Assemblée générale en temps voulu. En attendant, pour 2024, certains projets d'investissement ayant trait à des rénovations et des travaux de modernisation urgents seront inclus dans le projet de budget-programme au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien).

5.130 On trouvera dans le tableau 5.36 des informations sur le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. L'ONUST continue de s'efforcer de mieux faire comprendre au personnel l'importance de se plier aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, lesquelles sont de plus en plus respectées (taux de respect de près de 100 % en 2022). Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctrices. Les statistiques relatives au respect des délais et les informations sur les tendances sont portées à la connaissance de ces personnes tous les trois mois.

Tableau 5.36
Respect des délais
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	64	74	97	100	100

III. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Avant-propos

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) a été créé en 1949, ce qui en fait la mission de maintien de la paix des Nations Unies la plus ancienne après l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Il continue de s'acquitter de son mandat en se concentrant sur l'observation du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan et la présentation de rapports à ce sujet. Fort de 44 observateurs militaires des Nations Unies qui surveillent la ligne de contrôle, longue de 770 kilomètres, et la ligne de démarcation provisoire, il continue également d'assurer des patrouilles et de mener des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et les incidents qui se produisent le long de la ligne de démarcation provisoire, autant d'activités qui exigent professionnalisme, compétences et impartialité ainsi que le souci de l'exactitude pour ce qui est de l'établissement des rapports. Des efforts sont par ailleurs constamment déployés pour améliorer encore le partage d'informations, avec la participation du personnel civil d'appui, l'objectif étant de contribuer à l'exécution efficace et rationnelle des tâches sur le terrain.

Le Groupe a continué de s'attacher à renforcer la confiance dans la région et continuera de s'acquitter de son mandat de manière impartiale. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien des pays hôtes, l'Inde et le Pakistan, et l'accueil que lui a réservé la population cachemirienne locale. Le Groupe a tenu les gouvernements hôtes informés de ses activités le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation provisoire, et continue de communiquer régulièrement avec le Siège de l'ONU au sujet de ses opérations et des difficultés qu'il rencontre dans l'exécution de son mandat.

L'UNMOGIP continue de contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud. Je suis convaincu que la diversité et le professionnalisme de son personnel font sa force et qu'il est véritablement possible d'instaurer un jour la paix dans la région, si la communauté internationale et toutes les parties prenantes nous apportent leur soutien.

Le Chef de mission et Chef du Groupe d'observateurs militaires
des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
(*Signé*) Contre-amiral Guillermo Pablo **Rios**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.131 Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) est chargé de surveiller et de signaler au Secrétaire général tout fait nouveau concernant le respect du cessez-le-feu, conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité. Dans cette résolution, le Conseil a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leur territoire respectif et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par l'UNMOGIP. En complément de ses activités de surveillance du cessez-le-feu, le Groupe mène également des enquêtes impartiales sur toute plainte déposée par les parties concernant des violations présumées du cessez-le-feu.

Programme de travail

Objectif

- 5.132 L'objectif auquel l'UNMOGIP contribue est de veiller à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément à son mandat, énoncé dans la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 5.133 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'UNMOGIP :
- Continuera de se concentrer sur les tâches principales qui lui ont été confiées, à savoir la prévention, l'alerte rapide, la surveillance et la communication d'informations, et le renforcement de la confiance ;
 - Présentera en temps voulu des rapports détaillés sur les faits nouveaux pertinents qui surviennent dans sa zone d'opérations, conformément à son mandat ;
 - Continuera de déployer de part et d'autre de la ligne de contrôle des observateurs militaires chargés de patrouiller et de procéder à des inspections et à des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et, dans la mesure où les pays hôtes le leur permettent, d'exécuter diverses tâches aux alentours de la ligne de contrôle.
- 5.134 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : assurer le respect du cessez-le-feu grâce à la présence d'observateurs militaires des Nations Unies.
- 5.135 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- En collaboration avec l'UNMOGIP, les pays hôtes observent le cessez-le-feu et s'abstiennent de tout acte d'hostilité et de toute action qui pourraient aggraver la situation ou mettre en danger la paix internationale, conformément aux dispositions de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité ;
 - L'Inde et le Pakistan demeurent disposés à aider l'UNMOGIP à mener les activités qui lui ont été confiées.

- 5.136 Le Groupe prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, afin de contribuer autant que possible au maintien de la paix dans la zone d'opérations. Il s'agit notamment de veiller à ce que les observateurs militaires des Nations Unies nouent un dialogue inclusif avec les populations locales, qui fasse intervenir aussi bien les hommes que les femmes, afin que la mission comprenne les points de vue des uns et des autres en ce qui concerne la situation sur le terrain et en tienne compte lorsqu'elle planifie et mène ses opérations.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

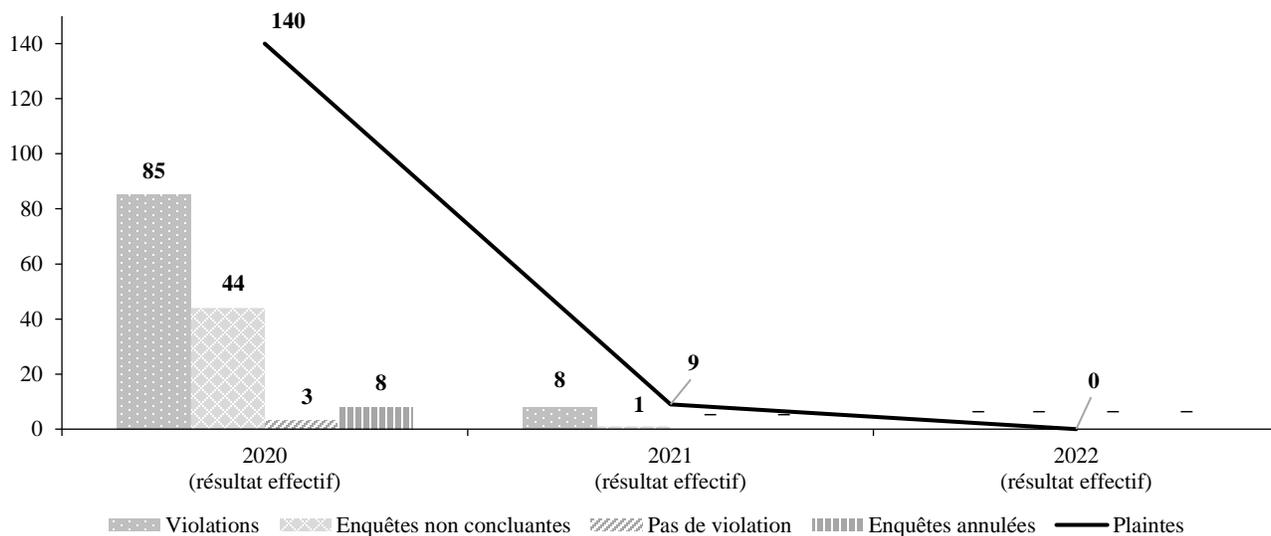
- 5.137 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur les visites et les déplacements sur le terrain, dont certains ont dû être annulés. Par ailleurs, la réduction de la mobilité du personnel de la mission a eu une incidence sur les résultats opérationnels obtenus par celle-ci. Le point de passage de la frontière entre Jammu et Sialkot a été fermé en mars 2020 en raison de la pandémie et demeure fermé à ce jour. Pour cette raison, le personnel et le matériel des Nations Unies ont dû être déplacés par le poste frontière international Wagah-Attari, ce qui a augmenté le temps et la distance nécessaires aux déplacements ordinaires.
- 5.138 L'UNMOGIP continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment les améliorations apportées à son infrastructure technologique de terrain pour permettre la tenue d'opérations à distance et garantir la poursuite de l'exécution du mandat.

Exécution du programme en 2022

Absence de plaintes concernant des violations présumées du cessez-le-feu

- 5.139 Pour exécuter son mandat, l'UNMOGIP s'efforce de surveiller l'application du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan le long de la ligne de contrôle. En 2022, le Groupe a supervisé l'application du cessez-le-feu en plaçant des observateurs militaires des Nations Unies dans les 10 postes de campagne établis de part et d'autre de la ligne de contrôle, dans le respect des limites imposées par la pandémie de COVID-19. Il a continué de s'acquitter de son mandat en accomplissant, sur le terrain, les tâches principales qui lui avaient été confiées, et n'a reçu aucune plainte concernant des violations présumées du cessez-le-feu en 2022. Le Groupe a reçu 14 pétitions concernant la situation le long et aux alentours de la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire, dans lesquelles des groupes politiques reconnus ont exprimé leur préoccupation quant aux faits nouveaux survenus au Cachemire, tant dans la partie administrée par l'Inde que dans celle administrée par le Pakistan. La réduction sensible du nombre de plaintes reçues en 2021 est probablement liée à la réaffirmation par les deux pays, en février 2021, de leur volonté de respecter l'accord de cessez-le-feu de 2003 le long de la ligne.
- 5.140 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.XVII).

Figure 5.XVII
Mesure des résultats : nombre annuel d'enquêtes sur des plaintes



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : meilleure perception de la situation grâce à des systèmes d'information géospatiale et à des images satellitaires de haute résolution

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.141 Les activités menées par le Groupe ont contribué à améliorer la planification des missions d'observation, grâce à l'utilisation d'une nouvelle carte opérationnelle basée sur un système d'information géospatiale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.142 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.37).

Tableau 5.37
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Utilisation de systèmes d'information et d'images satellites obsolètes	Définition des besoins en matière de systèmes d'information géospatiale et d'outils d'imagerie satellitaire	Amélioration de la planification des missions d'observation, grâce à l'utilisation d'une nouvelle carte opérationnelle basée sur un système d'information géospatiale aux fins de l'exécution des mandats	Amélioration des méthodes d'analyse des itinéraires prévus et de la nature des postes repérés le long de la ligne de contrôle	Amélioration de la planification des patrouilles et des missions d'observation grâce à la mise en commun des données entre les cartes opérationnelles de l'UNMOGIP reposant sur un système d'information géospatiale et le système géospatial d'appréciation de la situation

Résultat 2 : renforcement de la présence le long de la ligne de contrôle

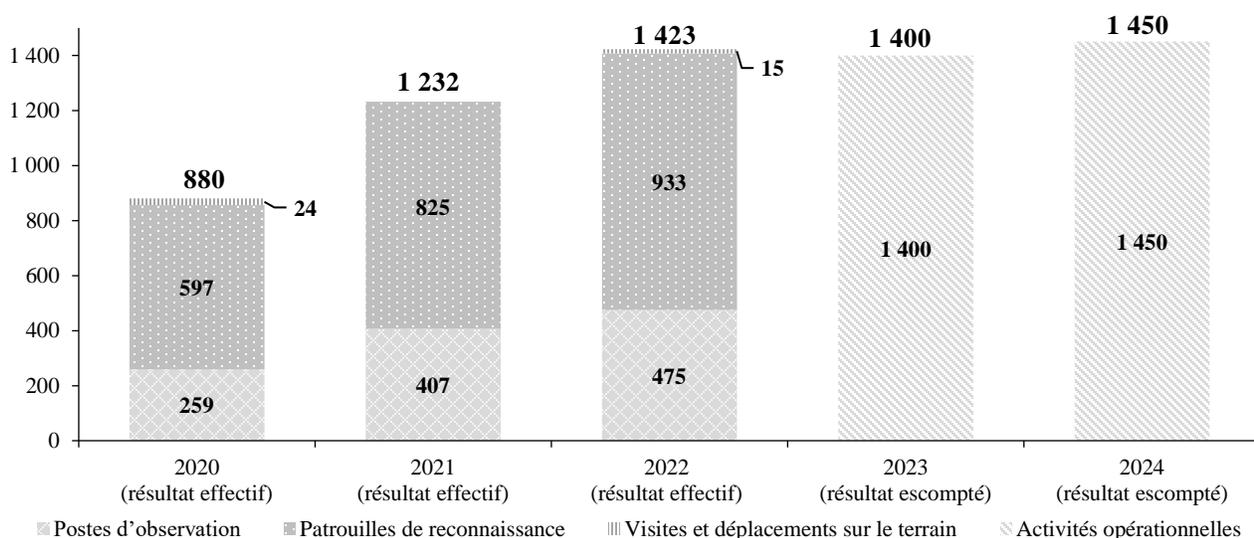
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 5.143 Les activités menées par le Groupe ont contribué à renforcer la présence des observateurs militaires des Nations Unies dans les postes de campagne établis de part et d'autre de la ligne de contrôle, 1 423 tâches opérationnelles ayant été effectuées, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'exécution de 1 350 tâches opérationnelles.
- 5.144 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.XVIII).

Figure 5.XVIII

Mesure des résultats : présence le long de la ligne de contrôle

(Nombre de tâches opérationnelles)



Résultat 3 : renforcement des activités d'observation le long de la ligne de contrôle

Projet de plan-programme pour 2024

- 5.145 La mission accomplit sur le terrain des tâches essentielles, le long de la ligne de contrôle, à l'aide de matériel d'observation. En 2022, elle a acquis des jumelles modernes pour certains postes de campagne et organisé une formation à leur utilisation, puis a commencé à utiliser cet équipement dans le cadre d'un premier effort de renforcement des activités d'observation le long de la ligne de contrôle.

Enseignements tirés et changements prévus

- 5.146 L'enseignement tiré est le suivant : les activités doivent être optimisées en mettant à profit le nouveau matériel d'observation dans tous les postes de campagne, ce qui permettra de mener à bien diverses tâches essentielles sur le terrain. Compte tenu de cet enseignement, la mission fera l'acquisition d'un logiciel visant à améliorer la fonctionnalité des nouvelles jumelles en permettant le transfert automatisé des informations au format numérique, et se procurera des jumelles supplémentaires pour les postes de campagne restants. Grâce à ces changements, il lui sera possible de stocker, d'examiner et d'analyser les données et d'améliorer ainsi la précision et la qualité de ses rapports.
- 5.147 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.38).

Tableau 5.38
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Utilisation de matériel d'observation aux capacités limitées	Utilisation de matériel d'observation aux capacités limitées et définition des besoins en nouveaux équipements	Amélioration des activités d'observation sur le terrain et de la qualité des informations communiquées par les postes de campagne grâce au nouveau matériel d'observation	Amélioration de la précision des observations grâce à un nouveau logiciel permettant de stocker, d'examiner et d'analyser les données	Renforcement des activités d'observation menées le long de la ligne de contrôle et amélioration de la qualité des informations communiquées sur la question, grâce à l'utilisation du nouveau matériel d'observation par tous les postes de campagne

Textes des organes délibérants définissant les mandats

5.148 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'UNMOGIP.

Résolutions du Conseil de sécurité

39 (1948)

307 (1971)

47 (1948)

Produits

5.149 On trouvera dans le tableau 5.39 les produits retenus pour l'UNMOGIP.

Table 5.39

Produits retenus pour 2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : activités de concertation régulières avec le personnel militaire des États hôtes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : exposés et présentations aux ambassadeurs et ambassadrices des pays fournisseurs de contingents, à des attachés militaires et à des représentantes et représentants d'universités nationales.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de l'UNMOGIP.

E. Activités d'appui

Administration : rapport d'enquêtes, comptes rendus de visites sur le terrain, comptes rendus d'incidents, comptes rendus de situation quotidiens, hebdomadaires, mensuels et annuels, formation initiale mensuelle dispensée aux nouveaux observateurs militaires, et formation bimensuelle dispensée aux officiers responsables.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

5.150 On trouvera dans les tableaux 5.40 à 5.42 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 5.40

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes	4 996,1	5 131,8	–	–	–	–	–	5 131,8	
Autres dépenses de personnel	1 661,4	1 646,4	–	–	–	–	–	1 646,4	
Dépenses de représentation	8,0	20,3	–	–	–	–	–	20,3	
Consultants	(0,1)	–	–	–	–	–	–	–	
Voyages du personnel	397,1	400,7	–	–	–	–	–	400,7	
Services contractuels	265,5	321,2	–	–	22,2	22,2	6,9	343,4	
Frais généraux de fonctionnement	1 300,1	1 377,8	–	–	(92,6)	(92,6)	(6,7)	1 285,2	
Fournitures et accessoires	256,5	392,9	–	–	(53,1)	(53,1)	(13,5)	339,8	
Mobilier et matériel	664,8	478,8	–	–	123,5	123,5	25,8	602,3	
Total	9 549,5	9 769,9	–	–	–	–	–	9 769,9	

Tableau 5.41

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM et 49 AL
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2024	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM et 49 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

Tableau 5.42

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	–	1
Total partiel	3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
SM	22	–	–	–	–	22
AL	49	–	–	–	–	49
Total partiel	71	–	–	–	–	71
Total	74	–	–	–	–	74

5.151 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.43 et la figure 5.XIX.

5.152 Comme le montre le tableau 5.43, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à un montant net de 9 769 900 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 5.43

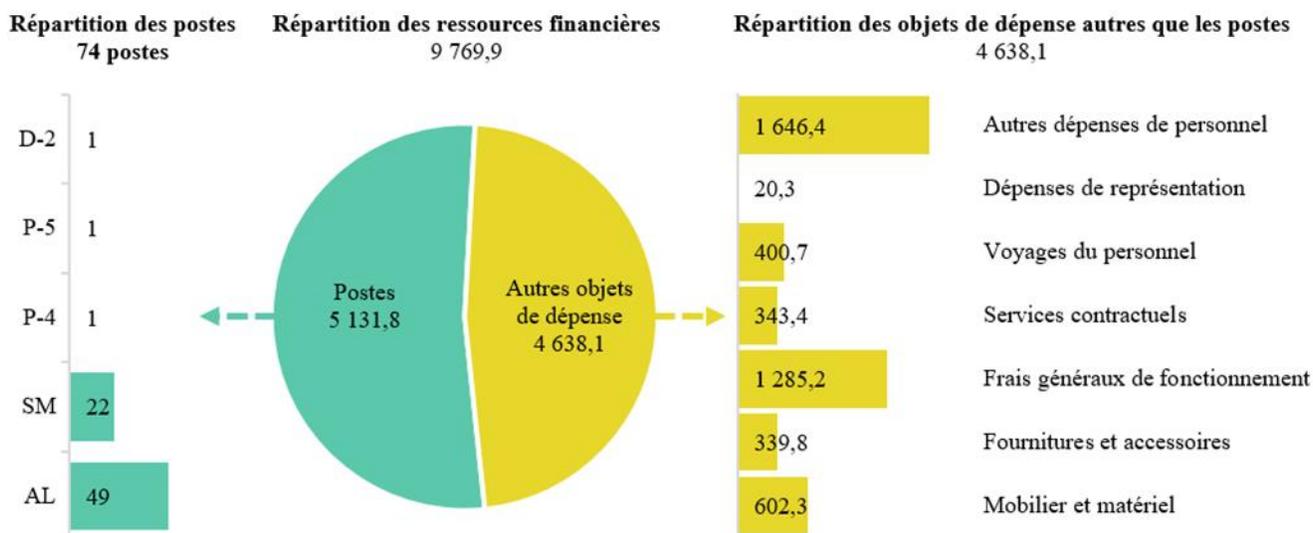
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 996,1	5 131,8	–	–	–	–	–	5 131,8
Autres objets de dépense	4 553,4	4 638,1	–	–	–	–	–	4 638,1
Total	9 549,5	9 769,9	–	–	–	–	–	9 769,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		71	–	–	–	–	–	71
Total		74	–	–	–	–	–	74

Figure 5.XIX
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Informations diverses

5.153 On trouvera dans le tableau 5.44 des informations sur le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Le Groupe a continué de sensibiliser le personnel à l'importance et à la nécessité de se conformer à ces directives. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctrices. Des informations sur le taux de respect des directives et les tendances constatées ainsi que des statistiques sur la question sont portées à la connaissance de ces personnes tous les trois mois.

Tableau 5.44
Respect des délais

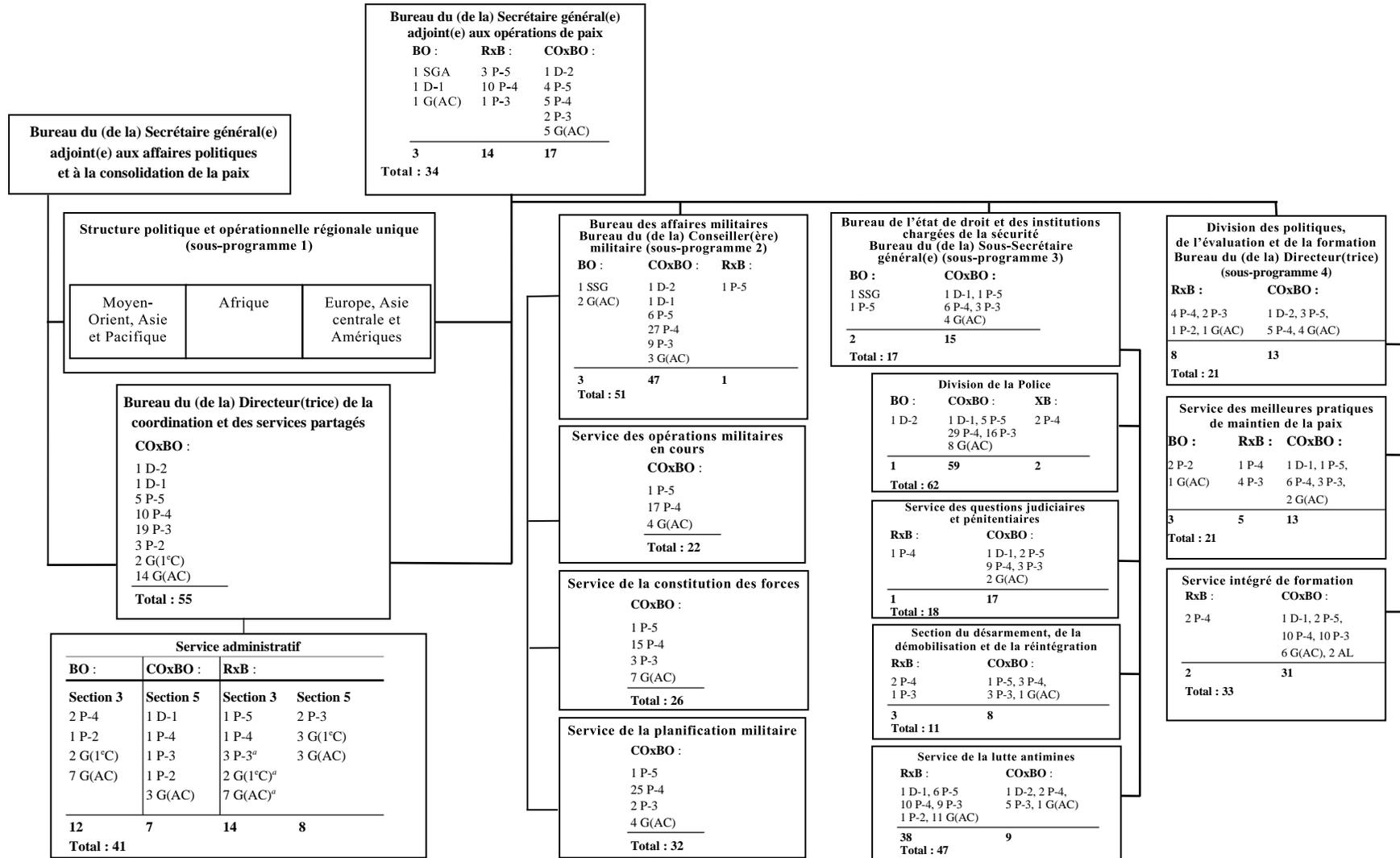
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	32	32	40	100	100

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024

A. Département des opérations de paix



^a 2 postes P-3, 1 poste d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et 2 postes d'agent(e) des services généraux (autres classes) financés au moyen de ressources extrabudgétaires du Bureau de lutte contre le terrorisme relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix et visent à appuyer le Bureau.

A1. Structure politique et opérationnelle régionale unique^a

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) Moyen-Orient, Asie et Pacifique			
BO :		COxBO :	RxB :
Section 3	Section 5	Section 5	
1 SSG	1 G(AC)	1 P-4	
1 P-5			
1 P-3			
2 G(AC)			
5	1	1	
Total : 7			

Division du Moyen-Orient			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-2	1 D-1	1 P-5	1 P-5
1 D-1		2 P-4	7 P-4
3 P-5		1 P-3	3 P-3
2 P-4		1 P-2	3 G(AC)
2 P-3		2 G(AC)	
1 P-2			
3 G(AC)			
13	1	7	14
Total : 35			

Division de l'Asie et du Pacifique			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-1	1 D-2	1 P-3	3 P-4
2 P-5			
2 P-4			
5 P-3			
2 P-2			
4 G(AC)			
16	1	1	3
Total : 21			

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) Afrique			
BO :		COxBO :	RxB :
Section 3	Section 5	Section 5	Section 3
1 P-4	1 ASG	1 P-5	1 D-1
2 G(AC)	1 P-5	1 P-4	1 P-5
	1 G(AC)	1 P-3	1 P-3
		1 G(AC)	
3	3	4	3
Total : 13			

Division de l'Afrique de l'Est			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-2	1 D-1	1 D-1	1 P-4
2 P-5	1 G(AC)	2 P-5	2 P-3
4 P-4		5 P-4	
4 P-3 ^b		2 P-3	
2 P-2		1 P-2	
5 G(AC)		3 G(AC)	
1 AL ^b			
19	2	14	3
Total : 38			

Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-1	1 D-2	1 D-1	1 P-5
2 P-5	1 D-1	2 P-5	1 P-3
4 P-4	1 P-3	3 P-4	
2 P-3	2 G(AC)	3 P-3	
2 P-2		1 P-2	
3 G(AC)		3 G(AC)	
14	5	13	2
Total : 34			

Division de l'Afrique de l'Ouest			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 3	
1 D-2	1 D-1	1 P-5	
1 D-1	1 P-5		
2 P-5	2 P-4		
2 P-4	2 P-3		
3 P-3	2 G(AC)		
2 P-2			
5 G(AC)			
16	8	1	
Total : 25			

Division de l'Afrique du Nord			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
2 P-3	1 D-2	1 D-1	3 P-3
2 P-2	1 P-5	1 P-3	
1 G(AC)		2 G(AC)	
5	2	4	3
Total : 14			

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) Europe, Asie centrale et Amérique			
BO :		COxBO :	RxB :
Section 3	Section 5		
1 ASG	1 G(AC)		
1 P-5			
1 P-3			
2 G(AC)			
5	1		
Total : 6			

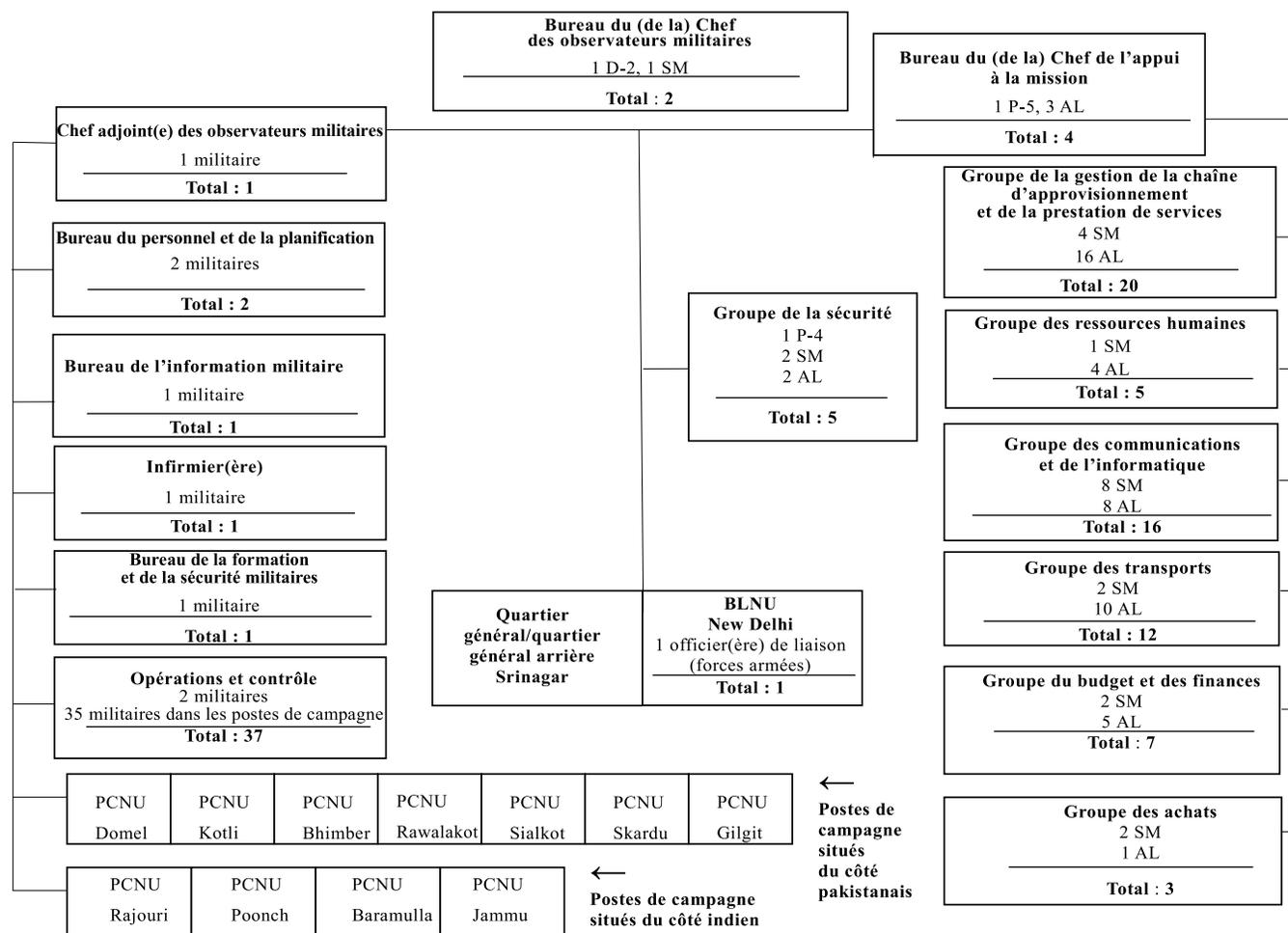
Division de l'Europe et de l'Asie centrale			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 3	
1 D-2	1 D-1	2 P-5	
2 P-5	1 P-5	3 P-3	
2 P-4	2 P-4	1 P-4	
2 P-3	1 P-2	3 G(AC)	
1 P-2	1 G(AC)		
3 G(AC)			
11	6	9	
Total : 26			

Division des Amériques			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3		Chapitre 3	
1 D-2		1 P-3	
1 D-1		1 P-4	
4 P-5			
3 P-4			
1 P-3			
2 P-2			
4 G(AC)			
16		2	
Total : 18			

^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 3 sont fournies à titre indicatif.

^b 1 poste P-3 et 1 poste d'agent(e) local(e) basé à Nairobi.

C. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BAL = Bureau administratif et logistique ; BL-A/TA = Bureau de liaison Amman/Tel-Aviv ; BL-B = Bureau de liaison à Beyrouth ; BL-C = Bureau de liaison au Caire ; BL-D = Bureau de liaison à Damas ; BLNU = Bureau de liaison des Nations Unies ; BO = budget ordinaire ; COxBO = quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; GOG = Groupe d'observateurs au Golan ; GOL = Groupe d'observateurs au Liban ; PCNU = poste de campagne des Nations Unies ; QG = quartier général ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Section de la sécurité	1	SM	Transfert de 1 poste d'agent(e) de sécurité de Damas à Jérusalem	<p>Gérer le Groupe des gardes de sécurité à Jérusalem (Israël) et répondre aux besoins opérationnels accrus de la Section de la sécurité. L'absence de superviseur du Groupe des gardes de sécurité a créé un vide dans la chaîne de commandement entre le Groupe et les responsables de la sécurité, vide que pourrait combler le transfert proposé. Ce transfert renforcerait la capacité opérationnelle du Groupe ainsi que la sûreté et la sécurité du quartier général de l'ONUST à Jérusalem, qui héberge les principaux bureaux du Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.</p> <p>Les effectifs existants sont suffisants pour gérer la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de l'ONUST dans le Golan, ce qui rend possible le transfert d'un poste d'agent(e) du Service mobile de Damas à Jérusalem.</p>

Abréviations : ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; SM = agent(e) du Service mobile.

Annexe III

Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Ressources financières												
Département des opérations de paix	5 633,7	5 633,7	–	92 198,9	102 797,0	10 598,1	68 784,0	68 784,0	–	166 616,6	177 214,7	10 598,1
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	37 474,7	37 722,9	248,2	–	–	–	–	–	–	37 474,7	37 722,9	248,2
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	9 769,9	9 769,9	–	–	–	–	–	–	–	9 769,9	9 769,9	–
Total	52 878,3	53 126,5	248,2	92 198,9	102 797,0	10 598,1	68 784,0	68 784,0	–	213 861,2	224 707,5	10 846,3
Postes												
Département des opérations de paix	27	27	–	430	432	2	82	82	–	539	541	2
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	229	229	–	–	–	–	–	–	–	229	229	–
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	74	74	–	–	–	–	–	–	–	74	74	–
Total	330	330	–	430	432	2	82	82	–	842	844	2